

REPUBLIQUE DU NIGER  
MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA DECENTRALISATION  
REGION D'AGADECZ  
DEPARTEMENT DE TCHIROZERINE

COMMUNE RURALE D'IN GALL

Tél. : 44 01 38

**MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE RURALE  
D' INGALL**

<b>INTRODUCTION</b> .....	4
<b>I. LA PRESENTATION DE LA COMMUNE</b> .....	5
1) SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ADMINISTRATIVE.....	5
2) CARACTERISTIQUES PHYSIQUES.....	5
2.1 Historique du peuplement.....	7
2.2 Organisation administrative et histoire de la commune après un an d'existence.....	8
<b>II. LE MILIEU HUMAIN</b> .....	9
2.1 POPULATION.....	9
2.2 LES RESSOURCES HUMAINES .....	11
2.3 AUTRES ASPECTS SOCIOCULTURELS.....	12
2.4 CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES.....	13
2.5 LES ORGANISATIONS SOCIOPROFESSIONNELLES AU NIVEAU DE LA COMMUNE.....	13
<b>III. LES RESSOURCES NATURELLES DE LA COMMUNE</b> .....	14
3.1 LA VEGETATION .....	14
3.2.1 Les herbacées.....	14
3.2.2 Les ligneux.....	15
3.2 LES RESSOURCES FAUNIQUES.....	15
3.3 LES RESSOURCES EN EAU.....	16
3.4 LES POTENTIALITES TOURISTIQUES .....	16
3.5 LES RESSOURCES MINERALES ET MINIERES.....	16
3.6 LES REGLES D'ACCES ET DE GESTION DES RESSOURCES NATURELLES.....	17
<b>IV. LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET LES INFRASTRUCTURES</b> .....	19
4.1 ELEVAGE .....	19
4.1.1 Le système de l'élevage .....	20
4.1.2 La cure salée.....	20
4.2 MARAICHAGE.....	22
4.3 L'ARTISANAT.....	22
4.4 L'EXTRACTION DU SEL/NATRON.....	23
4.5 LE COMMERCE .....	23
4.6 L'EXODE.....	24
4.7 AUTRES ACTIVITES.....	24
4.8 INFRASTRUCTURES SOCIO-ECONOMIQUES .....	24
4.8.1 Infrastructures hydrauliques.....	24
4.8.2 Infrastructures sanitaires .....	26
4.8.3 Infrastructures Educatives .....	28
4.8.3.1 L'enseignement secondaire.....	29
4.8.3.2 Education non formelle.....	29
4.8.4 Infrastructures routières.....	30
4.8.5 Infrastructures de Communication .....	30
4.8.6 Infrastructures vétérinaires .....	31
4.8.7 Autres infrastructures .....	32
<b>V. ANALYSE DU PARTENARIAT A L'ECHELLE DE LA COMMUNE</b> .....	36
5.1 LES ANCIENS PARTENAIRES ET LEURS REALISATIONS.....	36
5.1.1 Les interventions en cours .....	37
5.1.2 Les rapports entre la commune et les partenaires.....	38
5.1.3 Rapports entre la commune et les services déconcentrés de l'Etat.....	39
5.1.4 Rapports entre la commune et le Poste Administratif.....	39
5.1.5 Analyse de la problématique de développement.....	39
5.2 ANALYSE DES DOMAINES POTENTIELS (POTENTIALITES ET CONTRAINTES).....	40
5.2.1 Elevage .....	40

5.2.2	<i>Maraîchage</i> .....	40
5.2.3	<i>Tourisme et culture</i> .....	41
5.2.4	<i>Education et Alphabétisation</i> .....	41
5.2.5	<i>Santé humaine</i> .....	41
5.2.6	<i>Eau potable</i> .....	42
5.2.7	<i>Gouvernance locale</i> .....	42
5.2.8	<i>Artisanat</i> .....	42
5.2.9	<i>Commerce</i> .....	43
5.2.10	<i>Gestion des Ressources Naturelles</i> .....	43
5.2.11	<i>Communication /Transport</i> .....	43
<b>VI.</b>	<b>DEFINITION ET PRESENTATION DES AXES STRATEGIQUES</b> .....	<b>44</b>
6.1	AXE STRATEGIQUE 1: RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE.....	44
6.2	AXE STRATEGIQUE 2: RELANCER LES SECTEURS PRODUCTIFS.....	44
6.3	AXE STRATEGIQUE 3: AMELIORER L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE.....	44
	L'ACCES A L'EAU POTABLE.....	45
6.4	AXE STRATEGIQUE 4: PROMOUVOIR LE TOURISME ET LA CULTURE.....	45
6.5	AXE STRATEGIQUE 5: DEVELOPPER LES SECTEURS DU COMMERCE, DE LA COMMUNICATION ET LE TRANSPORT.....	45
6.6	AXE STRATEGIQUE 6: RELANCER LES ACTIVITES GENERATRICES DE REVENUS.....	45
6.7	AXE STRATEGIQUE 7: GERER LES RESSOURCES NATURELLES.....	45
	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>46</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>47</b>

## Introduction

Le Niger s'est engagé, il y a quelques années dans un processus de décentralisation visant à responsabiliser les populations en ce qui concerne la gestion de leurs affaires. Au terme de celui-ci 265 communes réparties en 52 communes urbaines et en 213 communes rurales ont été créées. La commune rurale d'In Gall en fait partie. Les lois suivantes sont la consécration de ce processus. Il s'agit de:

- la loi 2001-013 du 10 août 2001, portant création des circonscriptions administratives et des collectivités territoriales;
- la loi 2002- 012 du 11 juin 2002, déterminant les principes fondamentaux de la libre administration des régions, départements et communes;
- la loi 2002-013 du 11 juin 2002 portant transfert des compétences aux régions, départements et communes;
- la loi 2002-014 du 11juin 2002, portant création des communes et fixant le nom de leurs chefs lieux.

Ainsi, par les élections municipales du 24 juillet 2004, le Niger parachève ce processus de décentralisation qui a abouti à l'élection des conseillers et à la mise en place des conseils municipaux. Il faut aussi rappeler si besoin est, que le Niger est un des pays le plus pauvre de la planète. Pour pallier cette situation, il y a eu l'élaboration d'un certain nombre de stratégies qui sont entre autres :

- la stratégie de réduction de la pauvreté élaborée en 2002. Elle sert de cadre de référence pour les actions ou les programmes d'intervention ;
- la stratégie de développement rural (SDR) qui est également un cadre d'orientations en matière de développement.

La jeune Commune d'In Gall n'échappe pas à cette situation de pauvreté que connaît le pays.

C'est donc dans le souci de mieux répondre aux préoccupations des citoyens que le conseil communal d' In Gall a adressé une demande au programme Tahoua Nord LUCOP en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement (PCD). Le PCD est un plan pluriannuel de développement qui permet de préciser les différents axes stratégiques et les actions prioritaires à mener dans le temps et dans l'espace.

La présente monographie donne des informations de base sur la commune d'In Gall. Ces informations ont été collectées auprès des populations lors des diagnostics sous zonaux, des services techniques et des partenaires au développement intervenant dans la commune. Pour mener à bien le diagnostic participatif, la commune d'In Gall a été subdivisée en six (6) sous zones<sup>1</sup>. Chaque sous zone a plus ou moins une certaine homogénéité socio-économique.

Ce document est structuré autour des parties suivantes:

- I. la présentation de la Commune,
- II. Le milieu humain;
- III. Les ressources naturelles;
- IV. Les activités économiques et les infrastructures;
- V. analyse du partenariat et la problématique du développement
- VI. Présentation de la Commune

<sup>1</sup> Ces sous zones sont: Irhazer, Azawak, Tadress, Afala, In Gall et environs, Assamaka et environs

## I. La présentation de la Commune

La commune rurale d'In Gall se situe entre les 20<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> parallèles dans la partie saharienne du Niger. Elle fait partie de la région d'Agadez. Son chef lieu, In Gall est situé à 160 km à l'ouest de la ville d'Agadez. Elle a hérité des frontières de l'ancien Poste Administratif du même nom et couvre une superficie de 50.000 km<sup>2</sup>, Sa population totale est de 24792 habitants répartie dans huit (8) villages administratifs et en 105 Akal ou terroirs d'attaches reconnus et validés par le Conseil Communal le 9 octobre 2005 soit une densité de 0,68 hts au km<sup>2</sup>.

Le conseil communal comprend 13 conseillers dont deux de droit (le chef de groupement kel fadey, le chef de groupement bikarawa et le député national au titre de la région d'Agadez qui cumule les fonctions de conseiller et de député). Il faut noter la présence d'une conseillère au sein de ce conseil.

La commune d'In Gall dispose d'importantes terres salées localisées dans l'Irhazer qui attirent des éleveurs venus de toutes les contrées du Niger et même des pays voisins.

L'idée d'organiser la cure salée serait venue de là. Il faut noter que la durée de la saison de pluie varie de 2 à 3 mois selon les saisons. Les précipitations excèdent rarement les 250mm par an.

### 1) Situation géographique et administrative

la commune d'In Gall fait partie du département de Tchirozérine et occupe la partie Ouest de la région d'Agadez, elle est limitée:

- Au Nord par la commune de Dannat (département d'Arlit) et la république d'Algérie;
- Au Sud par les communes de Bermo et de Gadabégi (département de Dakoro) et de Tamaya (département d'Abalak);
- A l'Est par la commune urbaine de Tchirozérine (département de Tchirozérine) et la commune rurale d'Aderbissanat (département de Tchirozérine);
- A l'Ouest par la commune urbaine de Tchintabaraden (département de Tchintabaraden) et la commune rurale de Tassara (département de Tchintabaraden);
- A l'extrême nord-ouest par le Mali.

### 2) Caractéristiques physiques

La commune d'In Gall est très vaste. Elle présente des caractéristiques physiques variées.

On considère généralement qu'elle est composée de 4 zones écologiques : Tadress, Azawak, Irhazer, Tamesna.

On peut distinguer 4 types des pâturages:

- sur les sols sablonneux souvent en forme de dunes fixes de l'**Azawak** du Sud on trouve des pâturages continus dominés par *Cenchrus biflorus* et *Aristida longifera* parsemé des dépressions sablo limoneuse dominé par

une végétation ligneuse des acacias (*nilotica*, *raddiana*) et des *Balanites aegyptiaca*. La pluviométrie du type nord-sahélien est 300 à 200 mm moyenne.

- Une grande partie de la sous-zone Azawak présente pourtant un faciès radicalement différent, à tel point qu'on serait tenté de lui définir un autre ensemble écologique. La partie Nord-Est notamment, est composée d'une alternance de dépressions et d'affleurements rocheux, et dominée par une savane steppique à *Panicum turgidum* et des graminées variées selon les années, avec une couverture arbustive variée, dense dans les dépressions ou clairsemé sur les terres plus élevées dominés par *Acacia raddiana*, *Calotropis procera*, *Maerua crassifolia*. En outre, des collines rocheuses nombreuses ponctuent cette vaste plaine plate.

- **Le Tadress**, zone de plateau limoneux avec des affleurants rocheux et des micro-dunes supportant une végétation discontinue dominé par *Panicum turgidum* et *Cenchrus biflorus*, et quelques arbres (*Acacias raddiana*, *Maerua crassifolia*, *Acacia Ehrenbergiana*), parsemé dans des micro-dépressions. La plaine est drainée par plusieurs vallées avec une forêt galerie composée des *Acacias (nilotica, Ehrenbergiana, raddiana)* et *Zizyphus mauritiana*. *Commiphora africana* (Adress) qui donne le nom à cette zone est en diminution localement. La pluviométrie du type nord sahélien est 300 à 200 mm moyenne.

- **L'Irhazer**, zone des grandes plaines argileuses avec sols hydromorphes et salins en plus des sols bruts peu évolués mais souvent profonds. Cette zone est traversée par l'« Irhazer wan Agadez » important Oued qui traîne les eaux du sud et sud-ouest de l'Air et de la plaine depuis les Falaises de Tigidit, jusque dans le Nord, à hauteur de Tegguidan Tagueyt et un peu au Nord d'In Gall, soit sur une vaste largeur, pour aller vers l'Ouest en passant par Tegguidan tessoumt, puis continuer vers l'Ouest sous forme de vaste plaine d'inondation diffuse, pour rejoindre un autre bassin descendant au Sud celui-là, la vallée de l'Azawak.

La végétation notamment herbacée (*très variée, remarquables sont les unités dominées par le Sorgho sauvage (sorghum aethiopicum)* ou le petit mil (*Pennisetum mollissimum*) sauvage, est fortement tributaire des crues très variables entre les années et donc la production montre les plus fortes variations en conséquence. Des plantes vivaces riches en eau dont la période de végétation se prolonge jusqu'à la fin de la saison froide, offrent un attrait particulier à ces pâturages (*Chrozophora brochiana* ou *plicata* et *Shouwia thébaïca*, *Borreiria radiata*).

La pluviométrie du type sahélo-saharien est 200 à 100 mm en moyenne. L'Irhazer présente également, sur ses rives et entre ses bras multiples, des zones de collines rocheuses remarquables et des affleurements rocheux nombreux.

**Le Tamesna**, c'est l'extrême nord. Il porte sur un substrat limoneux avec quelques dunes, une végétation herbacée annuelle et très peu de ligneux et des plantes herbacées vivaces, telles que *Shouwia thébaïca*.

La pluviométrie est du type saharien de moins de 100 mm en moyenne et très erratique sur l'espace et le temps.



Remarques: Cette description physique s'inspire de l'Etude sur les stratégies et mesures de la gestion des risques dans la zone pastorale du LUCOP-TAN en décembre 2004.

Le sous zonage établi ici, est plutôt physique alors que le diagnostic participatif a opté pour un sous zonage qui prend en compte la densité de la population.

La description de la sous zone Affala est confondue à celles du Tadress, de l'Azawak et de l'Irhazer.

Tableau n°1: Relevés pluviométriques au niveau du village d'In Gall

Année	Cumul hauteurs en mm	Nombre de jours
1994	155,6	27
1995	109,6	23
1996	171,63	33
1997	156,2	30
1998	201,8	29
1999	307	36
2000	165,1	25
2001	136,5	27
2002	289,35	32
2003	327,8	37
2004	126,08	29

Source : service communal des Ressources Animales In Gall

## 2.1 Historique du peuplement

La commune d'In Gall correspond aux anciennes limites du poste administratif d'Ingall créé en 1956. L'histoire de son peuplement n'est pas facile à retracer. Mais, beaucoup d'arguments concourent pour montrer l'ancienneté de l'occupation de cet espace comme le déclarait Bernard Mathey cité par P.-M. Decoudras et J.-M. Durou (1994) : « les traces d'une occupation ancienne sont partout : à Tegguida n' Tagueit, deux cent cinquante gravures, des outils pour

travailler le bois et le sel s'étaient sur plus d'un kilomètre de long (...) »<sup>2</sup>. D'Ibn Batouta (1353) à E.Bernus (1990), les traces d'une civilisation basée sur le pastoralisme, l'extraction du cuivre, l'artisanat, etc., étaient visibles.

Les sites de Tegguida n' Tessoumt et d'Azelik (Irhazer) seraient les sites principaux. Mais qui étaient ces peuples ? Il serait hasardeux de répondre à cette question. Néanmoins une partie des populations de l'espace d'In Gall qui correspond à l'actuelle commune seraient des Inusufa et des Imesdghaghen qui habitaient Azelik.<sup>3</sup>

D'autres groupes tels que les Lisawan, les Tawantkat, les Iberkorayen, et les Igdalen, seraient devenus des nomades sur cet espace. Certains de ces groupes parlaient une langue dérivée du Songhaï. Il faut noter que l'épuisement du gisement des cuivres et la sévérité du climat ainsi que l'émergence de la puissance du sultanat d'Agadez seraient des facteurs explicatifs de la décadence de ces entités. Rappelons que le climat était moins sévère qu'aujourd'hui.

## 2.2 Organisation administrative et histoire de la commune après un an d'existence

La commune d'In Gall comprend huit (8) villages administratifs<sup>4</sup> et 105 Akal où terroirs d'attache, deux groupements nomades notamment le groupement touareg des kel Fadey qui comptent 27 tribus ou fractions de tribus (la fraction de tribu désigne dans notre cas un fractionnement en plusieurs familles qui se constituent en tribus en gardant souvent le même nom que la tribu mère : par exemple la tribu bikraoua qui se subdivise en Bikraoua I, Bikraoua II). C'est le plus ancien groupement au niveau de la commune.

Il y a aussi le groupement peul Bikaraoua créé en 2002 et qui totalise 19 tribus ou fractions de tribus. Outre ces groupements, il existe 52 tribus ou fractions de tribus non groupées.

Les tribus non groupées dépendent du sultanat d'Agadez. Il faut préciser qu'à la tête de chaque tribu ou fraction de tribu, il y a un chef de tribu.

La commune a, à sa tête, un conseil communal installé en septembre 2004. Elle est dirigée par un organe exécutif constitué d'un maire et de son adjoint. Le conseil communal comprend onze conseillers élus dont une femme et deux conseillers membres de droit (deux chefs de groupement).

Deux conseillers ont occupé de fonctions de chargé d'enseignement au CEG. Parmi ceux-ci, le Maire actuel, M. Bianou Bicka et M. Hamed Moussa Nounou qui occupe actuellement les fonctions de chef de cabinet au gouvernement de Niamey. Un autre conseiller est infirmier diplômé d'état en service au CSI d'Aderbissanet. Deux étaient ex-combattants. Deux sont de niveau secondaire. Le reste est sans niveau d'instruction. On note la présence de deux conseillers qui sont opérateurs économiques.

Seul le maire réside en permanence au chef lieu de la commune.

<sup>2</sup> In *le Sahra du Niger*, Les créations du Pélican, 1994 p 58

<sup>3</sup> selon P.-M. Decoudras et J.-M. Durou 1994, qui citent la tradition orale

<sup>4</sup> Les villages administratifs sont: In Gall, Tiguida n'tessoumt, Amatalal, Mararaba, Assaouas, Agock, Agabargabar, Injigrane.

Le conseil communal a mis en place trois commissions spécialisées. Il s'agit de :

□ **La commission des Affaires Economiques et Financières (CAEF)**

Elle est compétente pour l'étude, l'examen des questions relatives :

- aux politiques économiques au plan de développement de la commune ;
- aux finances de la collectivité (budget, fiscalité, patrimoine, etc.)
- aux unités socio-économiques ;
- et tout autre dossier à elle confié par le président du conseil du conseil ;

□ **La commission des Affaires Générales, institutionnelles et de coopération (CAGIC)**

Elle est compétente pour l'étude, l'examen des questions relatives :

- la politique d'information et de participation des citoyens à la vie de la commune ;
- la prise en charge du patrimoine historique ;
- la publication des décisions du conseil ;
- la promotion des droits de l'homme ;
- la coopération décentralisée ;
- et tout autre dossier à elle confié par le président du conseil du conseil ;

□ **La commission du développement rural, de l'environnement, des Affaires sociales, Culturelles et Sportives (CDR/E/ASC) :**

Compétente pour la politique du développement rural (hygiène, assainissement, transport, habitat, embellissement, etc.) ;

- la politique de sécurité en milieu rural ;
- la gestion de l'environnement ;
- la politique communale dans les domaines sociaux, culturels et sportifs ;
- et tout autre dossier à elle confié par le président du conseil du conseil ;

La mairie n'a aucun agent. L'état civil est assuré occasionnellement par un bénévole.

Sur le plan logistique, le conseil dispose de :

- un véhicule 4x4 offert par un ressortissant des Emirats Arabes (DUBAI) ;
- une case de passage acquise dans le même cadre que le véhicule ;
- mobiliers de bureau acquis par subvention de l'Etat ;

La mairie ne dispose jusqu'ici pas de locaux propres à elle.

Le budget de la commune pour l'exercice 2006 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 35.862.550 fca répartis :

- le fonds d'investissement représente 45% du budget
- le fonds de fonctionnement représente 55%.

## II. Le milieu humain

### 2.1 Population

Elle est estimée à 24 792 habitants selon le recensement administratif de 1996 à 2006 et comprend les Kel Tamasheq, les Isawaghan, les Igdalane, les Peuhls, les kounta, les Arabes et les Haoussas.

- **Les Kel tamasheq ou touareg.** Ils sont estimés à 10494 habitants soit 42,32% ; ils constituent le groupe majoritaire. On les rencontre un peu partout dans la commune. Leur activité principale repose sur l'élevage, ce qui leur impose un mode de vie nomade.

Avec les sécheresses cycliques, ils commencent à se sédentariser et à pratiquer des activités de repli basées sur le commerce et le maraîchage. La communauté touarègue comprend plusieurs tribus ou fractions de tribus.

Du point de vue organisation sociale, on note la présence du groupement des Kel Fadey de Ghaliou Ag Mouhamad. Aussi à la tête de chaque tribu, on trouve un chef de tribu. Outre les tribus rattachées au groupement kel fadey, on y recense des tribus non groupées (Taitok, Hoggar, ...). C'était autrefois une société hiérarchisée avec des castes, de nobles et des vassaux. Cette hiérarchie tend de plus en plus à disparaître compte tenu de l'émergence de l'Etat de droit et surtout de l'évolution des mentalités. D'autres formes de solidarités ou d'alliance sont à signaler. Il s'agit des prêts des laitières (*Tiout*) ou des prêts de montures (*Tamiwant*).

- **Les Issawaghan** estimés à 6002 habitants soit 24,20% on les rencontre principalement dans les villages d'Ingall et de Tegguia n' tessoumt. Ils comportent les groupes ethniques Inusufa, Ichirifen, et de Imesdraghen. Ils seraient probablement les premiers habitants de l'espace. Ils vivent du commerce de sel, et du maraîchage.

- **Les Igdalanes** estimés à 3940 habitants soit 15,89% sont un groupe ethnique qui a beaucoup de similitudes culturelles avec les kel tamasheq. Ils constituent le second groupe majoritaire dans la commune après les touaregs. Ils se repartissent en deux groupes importants : les kel Amdit et les kel Tafeyt. Ils pratiquent également l'élevage comme activité principale. Leur dialecte est un mélange des emprunts des dialectes kel tamasheq et de « Tagdalt ». Cette composante du dialecte des Igdalanes est constituée des emprunts apparentés à l'ancien dialecte zarma-sonrhaï. Ce groupe est fortement islamisé. Ils habitent surtout dans les sous zones Tadress et Irhazer.

- **Les Peuhls** estimés à 2598 habitants soit 10,47% ; ils comprennent également plusieurs groupes ethniques. Ils sont en majorité de la composante WodaaBés. On les rencontre surtout dans les sous zones Affala et Tadress. Il y a un groupement peuhl Bikarawa de Ibrahim Djaji dans la commune d'Ingall. Les autres tribus peuhles ont également leur chef de tribu.

Les peuhls pratiquent principalement l'élevage des bovins et des ovins. Leurs déplacements à la recherche des meilleurs pâturages et des points d'eau sont souvent longs.

Il faut remarquer que les peuhls à l'instar des Kel Tamasheq commencent à se sédentariser. Les sites de Tagdount, Tedbik, Tagalalt, Fidik, Alakat, Martaba sont révélateurs de cette situation. Cette sédentarisation serait la conséquence des différentes sécheresses que connaît le pays. Les formes de solidarités sont plus importantes chez les Peuhls avec le système de *Habanayé* (prêt d'une femelle jusqu'à la troisième mise bas).

En plus des communautés citées ci- dessus, on peut noter la présence de quelques minorités. Il s'agit des arabes (812 habitants soit 3,27%), des Haoussa et des Kounta (947 habitants soit 3,81%).

La religion musulmane est la forme de croyance la plus répandue dans cette commune.

## 2.2 Les ressources humaines

Le diagnostic participatif d'In Gall a démontré qu'il y a un développement de capacités humaines. Il y a eu partout l'intervention de plusieurs partenaires mais qui se sont peu ou pas intéressés au renforcement des capacités mis à part la formation des comités de gestion, des auxiliaires para-vétérinaires, etc....

Or, aujourd'hui, la pléthore d'interventions ou d'actions réalisées auraient suffi pour développer le poste administratif, devenu aujourd'hui commune. Des potentialités en matière des ressources humaines peuvent être développées. Il s'agit entre autre :

- des autorités coutumières : Il s'agit des chefs de groupements et des chefs de tribus. Ils peuvent jouer des rôles importants compte tenu d'un capital de confiance ou d'une légitimité conférée par les traditions.

Ils peuvent aider à la mobilisation des impôts et à la gestion des ressources naturelles.

Les personnalités influentes : Il s'agit des leaders d'opinion (hommes politiques, responsables du mouvement associatif, leaders religieux, etc.).

Elles peuvent soutenir le conseil dans la gestion ou le suivi des ouvrages communautaires. Les leaders religieux par exemple ont la réputation pour leur honnêteté ;

La commune compte parmi ses ressortissants des cadres hautement placés dans la hiérarchie administrative et politique nationales (Anciens ministres, Député National, Conseillers à la présidence de la République, Gouverneur, Chef de Poste Administratif, le Haut Commissaire à la restauration de la paix, leader de parti politique nationale, PCA de la Compagnie Minière d'Akouta (COMINAK) pour ne citer que ceux-ci.

Elle compte également quelques gros opérateurs économiques, mais installés hors de celle-ci, qui contrôlent la filière de commercialisation notamment du bétail. En outre, de la commune, sont issus de nombreux cadres dans divers domaines notamment l'éducation, la santé, forces de sécurité et de défenses (armée, Forces Nationales d'Intervention et de Sécurité, Unités Sahariennes de Sécurité, police et gendarmerie) mais aussi des techniciens et ouvriers qualifiés dans le secteur des mines.

Les exodants : L'exode un phénomène ancien dans la zone d'In Gall. Beaucoup d'hts de la commune, ont été en exode ou partent encore. Ces exodants ont acquis diverses expériences en matière du maraîchage, du commerce, etc.... . Ces expériences peuvent être capitalisées.

Les femmes : Elles constituent la majorité de la population.

Elles pratiquent plusieurs activités génératrices de revenus contribuant ainsi aux efforts de développement locale. Elles sont en général organisées en groupement féminins légalement constitués et au sein d'Associations féminines de niveau national.

Elles sont également réputées bonnes gérantes. Elles peuvent assurer une meilleure gestion des banques céréalières par exemple.

La société civile : Quelques ONG et Associations de développement existent au niveau de la commune. Elles interviennent dans divers domaines. Le conseil municipal peut s'appuyer sur elles, pour le suivi, la sensibilisation et l'exécution de certaines actions de développement à travers la conclusion de contrats de concession ou d'affermage. Nombreuses sont celles qui méritent d'être encadrées et restructurées pour leur donner les moyens de mener leurs missions.

Les coopératives et les groupements sont les formes associatives les plus répandues dans la commune.

Autres acteurs : Les projets de développement ont eu à former des secouristes para vétérinaires, des matrones, des secouristes, des soudeurs, des mécaniciens et électriciens auto, des menuisiers bois et métalliques, des puisatiers, des maçons spécialisés dans le genre de construction sans bois, etc. Aucun n'exerce sur place faute d'emplois et de moyens et d'appui pour s'installer à son compte. La technicité acquise permet néanmoins d'élargir les chances de trouver un emploi rémunérateur à l'extérieur.

La commune peut les réhabiliter. Les APV peuvent par exemple être utilisés pour assurer un meilleur accès aux soins de santé animale au niveau des tribus ou campements

## 2.3 Autres aspects socioculturels

Sur le plan culturel et sportif, In Gall ne dispose pas d'infrastructures en dehors d'un terrain de football non aménagé situé à côté de la tribune officielle.

Néanmoins, les jeunes s'efforcent à mener des activités sur le plan culturel et sportif (football, théâtre).

L'activité théâtrale est menée par une troupe locale qui travaille sur des thèmes comme le sida, la gestion des ressources naturelles, la décentralisation.

Signalons la présence des groupes d'animation qui à des occasions (campagnes électorales, mariage, baptême) organisent des soirées qui attirent toute la jeunesse. En plus de troupes culturelles locales, d'autres groupes de culture viennent généralement pour animer certaines fêtes importantes (cure salée, Gani, guéroual, Bianou,...).

Les fêtes religieuses (Gani, Bianou, Tabaski) tout comme les autres fêtes (cure salée, guéroual) constituent des occasions où les jeunes organisent des réjouissances. En dehors de ces fêtes, les jeunes se contentent des émissions de la Télévision Nationale, des chaînes étrangères et la projection des films au niveau de dix (10) vidéos clubs privés à Ingall.

Des associations pastorales implantées localement organisent annuellement des fêtes (ADLI/Afoukada ; ADMP/Assamanaye ; Guéroual) en vue de la promotion de la culture locale et surtout pour créer un cadre de concertation, d'information et d'échanges entre leurs membres.

Le sport pratiqué est le football, il attire les jeunes qu'ils soient autochtones ou agents de services de l'Etat en fonction à In Gall. Le club de football est en deuxième division.

Le manque d'une maison des jeunes et de la culture handicape fortement le développement du secteur culturel et loisirs. Cette situation crée en plus du manque d'emplois aux jeunes des tentations à des activités comme l'exode et autres.

## 2.4 Caractéristiques démographiques

Il faut relever à ce niveau qu'il nous a été très difficile de disposer des données démographiques spécifiques à la commune y égard à la multiplicité et à la divergence des données statistiques et leurs sources.

Selon le recensement administratif de 1996 à 2006, la population est de 24 792 habitants.

Pour cette raison, nous nous sommes juste contentés de considérer les résultats du dernier recensement administratif en attendant le recensement prévu par la commune courant 2006.

L'examen des données disponibles ne permet pas de classer la population par sexe ou par tranche d'âge encore moins permettre de définir la tendance évolutive de la population.

**Remarque :** les données issues du recensement administratif ne sont pas exhaustives car elles ne prennent en compte que les populations qui relèvent administrativement du PA d'In Gall alors que beaucoup d'autres communautés dépendant d'autres localités (Berme, Aderbissanat, Abalak, Tamaya, etc...) y vivent. Une autre difficulté réside dans le biais lié à la déclaration des faits d'état civil (décès, naissances,). Les chiffres avancés sont souvent fonction d'enjeux : ils sont gonflés quand il s'agit de distribution gratuite de vivres en vue de maximiser le profit ou réduits pour contourner le paiement de l'impôt.

## 2.5 Les organisations socioprofessionnelles au niveau de la commune

Elles se répartissent en organisations traditionnelles et en organisations modernes.

Les premières ont un caractère informel et sont rares. On peut toutefois noter des formes de solidarités qui existent au sein des communautés. Ces genres d'organisations n'ont pas une structuration formelle. Il s'agit de l'entraide entre les populations en cas de l'exécution d'une activité (fonçage d'un puits traditionnel). La contribution peut se faire sous forme de travail physique ou d'une contribution en nature, don d'un animal.

Au niveau des villages (In Gall, Teguida n'Tessoumt, Amatal, etc.), on rencontre surtout des associations des bouchers, des griots, des fadas de jeunes.

Quant aux secondes, on peut citer la présence des structures ou organes de concertation et de prise de décisions mis en place par les différents projets pour la gestion de leurs activités.

Des comités de gestion sont mis en place pour gérer les activités et certains ouvrages communautaires (BC, BAB, BV, etc.). Ces comités disparaissent pour la plupart avec la fin des projets.

Notons la présence de plusieurs associations de développement, des coopératives, des groupements, des ONG, des associations des parents d'élèves, des transporteurs, de commerçants, etc. Ces organisations sont pour la plupart très peu visibles dans l'arène locale, néanmoins certaines jouent un rôle important dans le développement des activités.

## III. Les ressources naturelles de la commune



Elles comprennent la végétation, les sols, les ressources fauniques, les ressources en eau, les potentialités touristiques.

### 3.1 La végétation

Elle comprend une steppe herbacée et une arbustive.

#### 3.2.1 Les herbacées

Elles sont plus nombreuses en saison de pluies. Les essences les plus rencontrées varient d'une sous-zone à une autre. Mais on rencontre les espèces suivantes sur l'ensemble de la commune: *Chloris Prieurii* (Ikardan alagh), *Cenchrus Biflorus* (wajag), *Panicum Turgidum* (Afazo), *Boerhava Erecta* (tamasalt), *Indigofera Nummulariifolia* (tagarot), *Schouwia Theb'aica* (Alawat), *Borreria radiata* (tarada), etc....

Elles poussent dans les bas fonds, dans les plaines et sur les dunes. D'autres espèces jadis abondantes sont presque en voie de régression sous l'effet des sécheresses. Il s'agit de *Cymbopogon Schoenanthus* (tabaremt), *Pulicaria Crispa* (temag), *Tepphrosia linearis* (telant), *Sorghum Aethiopicum* et *S. Virgatum* (achaghor), *Rhynchosia minima* (amechekan), etc. la disparition de ces espèces s'explique par les effets de sécheresses cycliques et du surpâturage. On remarque par endroits une régénération naturelle de l'espèce *Cenchrus Ciliaris* (tebanowt).

### 3.2.2 Les ligneux

Ils sont constitués essentiellement d'acacia plus denses dans les vallées. Les principales espèces rencontrées sont l'*Acacia ehrenbergiana* (tamât), *Acacia raddiana* (afagag), *Acacia nilotica* (tigart), les *Banalites aegyptiaca* (aborak), *Cammiphora africana* (Adarass), etc.

Des espèces comme *Maerua crassifolia* (agar), *Calotropis procera* (tirza), *Ziziphus mauritania* (abaka), *Boscia senegalensis* (tadente) sont moins importantes. Par contre le *Commiphora africana* (adarass), *acacia senegal* (tazeyt), l'*Acacia seyal* (ourouf), *Cordia sinensis* (tedeyné), *Grewia villosa* (aguersimy), *Cordia Sinensis* (adeynen), *Salvadora persica* (ebizguin) sont en voie de régression. On note toutefois une régénération naturelle du *Calotropis procera*, de l'*Acacia ehrenbergiana* et du *Prosopis juliflora*. Toutes ces espèces constituent les pâturages pour les animaux.

Ces pâturages sont en général du type « non équilibré » avec quelques ressources clefs dans des dépressions qui sont plus régulièrement arrosées penchent plus vers un type « équilibré » en moyen terme. En long terme, pratiquement toute la végétation est du type « non équilibré », cause profonde du système de production mobile d'élevage.

En général l'eau d'abreuvement n'est plus un facteur limitant pour l'exploitation des pâturages. Les quelques zones très limitées de pâturages, surtout dans l'Ouest, qui ne peuvent pas être exploités par des mouvements saisonniers ou à partir des points d'eau artificiels sont exploités, par des riches éleveurs à l'aide des camions citernes.

L'exploitation des ressources pastorales se fait selon les principes et règles de la gestion de l'accès et de l'exploitation des ressources pastorales ancestrales mais aussi avec l'appui des techniques plus modernes (forages, camions citernes).

En cas de crise généralisée (fort déficit en ressources fourragères dans la zone pastorale) la seule solution applicable en grande échelle reste la migration vers des zones plus clémentes au sud et la complémentation.

Remarque: les noms entre parenthèse sont les correspondants en tamasheq

### 3.2 Les ressources fauniques

Elles comprenaient jadis des espèces diverses et variées à savoir les autruches, les girafes, les phacochères, les hyènes tachetées, l'Oryx dammah, etc. Ces espèces ont complètement disparu dans la commune. Il n'existe aujourd'hui que quelques spécimens constitués d'antilopes plus particulièrement de Gazelles dorcas, des singes, des outardes, des lièvres, plusieurs espèces d'oiseaux, des reptiles, des chacals, etc. Cette dernière espèce se multiplie de plus en plus et constitue une menace pour les éleveurs dont elle attaque les petits ruminants. Sa prolifération s'explique par le fait que sa chaire n'est pas consommée localement pour des raisons religieuses ou culturelles ainsi que par l'existence de nombreuses montagnes et collines qui lui servent d'abris naturels. Il faut dire que la disparition de ces espèces fauniques est due à l'effet des sécheresses qui ont détruit son habitat et surtout au braconnage.

### 3.3 Les ressources en eau

La commune d'In Gall possède deux (2) mares permanentes qui sont Akadaney et Guerbourou (sous zone Tadress). On note également l'existence de quelques mares semi-permanentes (Teguirwit, Tkinziguite, Tanout, Mazzababou, etc.) et temporaires qui sont Amalaoulé, Tankaza, Tassaklot, Tedbik, Tezawene, etc. La durée de ces mares dépend de la quantité de la pluie et de l'intensité de leur exploitation (nombre d'animaux qui s'y abreuvent). Ces mares jouent un rôle important dans l'abreuvement des animaux et des personnes.

La commune dispose en plus de ces eaux de surface, de nombreux points artificiels constitués des forages, des puits cimentés, des puits traditionnels et des puisards (voir partie infrastructures socio-économiques).

### 3.4 Les potentialités touristiques



La commune d'In Gall regorge des potentialités touristiques:

- des cimetières de dinosaures et autres espèces et animaux marins (tortues, poissons,) existent à Tameghat, In Gall, Inabangarit, Fakko, Aboragh, Tchimouminène, Igridesh, Kirnach, ayant fait l'objet de missions internationales de recherches scientifiques soldées par des découvertes mondialement approuvées (ex: le Jobbaria

tiguidensis et l'*Afrovenator* Abakansis: le chasseur africain d'In Abaka-photo ). Des empreintes de dinosaures sont répertoriées dans les secteurs de Fakko, Tchimouminène, T.Tagueyt, Aboye et dans les environs de Tiguida n'tessoumt. Elles sont gravement menacées par l'érosion et le pillage. Ce pillage est organisé avec la complicité de certaines agences locales de voyage, ou des associations.

Les ruines des anciens villages d'Azelik, Teguida n'Tessoumt, Aborak, la palmeraie (doumiers) de Tiguida n'tagueyt, le mode de vie nomade, l'oasis et la palmeraie d'In Gall (village), la cure salée et les fêtes traditionnelles (*Bianou*, *Gani*, *guéroual*,) constituent des potentialités à valoriser en matière de tourisme sont un patrimoine non négligeable.

Des empreintes de dinosaures sont répertoriées dans les secteurs de Fakko, Tchimouminène, T.Tagueyt, Aboye et dans les environs de Tiguida n'tessoumt. Elles sont gravement menacées par l'érosion et le pillage. Ce pillage est organisé avec la complicité de certaines agences locales de voyage, ou des associations.

Des forêts fossilisées (bois pétrifiés), à Tilmizalam, Marakat, In Gall et ses environs. Il faut signaler la présence des caractères tfinagh et des gravures rupestres sur les collines (Aniokan, Tingart, etc.) ainsi que les grottes d'Aligouran localisées dans la montagne d'Aniokkan. Aniguran est un des héros mythiques des kel tamasheq. Il serait selon les légendes l'auteur des gravures rupestres.

### 3.5 Les ressources minérales et minières

Elles comprennent les gisements d'uranium à Tagadamat et Tiguida n'tessoumt, la tafidat, tamazgayt (variétés d'argile), Antimoine (tazolt). La tafidat est utilisée comme colorant par les artisans. Elle est de couleur noire. La tamazgayt est une



argile de couleur rouge utilisée pour colorer les tentes en peau. Quant à la tazolt(antimoine) on la retrouve aux environs du village d'Agaya. Elle sert au maquillage notamment pour les femmes.

Toutes ses ressources sont exploitées de façon artisanale.

L'extraction artisanale de l'uranium à Tagadamat a commencé en 1998. Elle a cessé un an après par manque des moyens.

Le sel dont l'exploitation industrielle est envisagée est issue de la nappe fossile de la zone de Tidekelt. Le sel à lécher est également exploité sous forme artisanale dans les salines de Tiguida n'tessoumt. Le natron, quant à lui est extrait à Azelik.

Des indices de cuivres sont connus dans les régions de Tiguida n'tessoumt et Azélik.

### **3.6 Les règles d'accès et de gestion des ressources naturelles**

L'accès et la gestion des ressources naturelles relèvent de règles locales intériorisées ou acceptées par tous depuis plusieurs siècles. Il s'agit ici des ressources en eau et des pâturages.

Les ressources en eau comprennent les points d'eau artificiels et les eaux de surface. Pour ces dernières, l'accès est libre mais on constate parfois des tentatives visant à limiter leur accès (clôture, jardinage. En ce qui concerne les points d'eau artificiels on y observe par endroits une marchandisation de l'eau au niveau des ouvrages hydrauliques privés. Quant aux ouvrages hydrauliques communautaires, ils sont d'accès libre. Une répartition des fourches ou un calendrier de passage entre les communautés peuvent être établis en période de forte concentration par les différents leaders.

Pour les pâturages, la principale technique de gestion rationnelle des pâturages repose sur la mobilité des hommes et des animaux. La mobilité permet une exploitation optimale et durable des ressources naturelles ainsi qu'une rentabilité du troupeau. Cette mobilité revêt des formes variées. Elle peut consister à la forme *idawan* qui stipule qu'un éleveur part seul avec son troupeau à la recherche des pâturages, le gros de la famille (femmes, enfants et vieillards) reste sur place.

Le retour ne se fait que quand il y aura des pâturages en abondance au niveau du terroir d'attache. La stratégie *idawan* se fait en période de soudure (*garigara*). Le déplacement peut se faire dans tous les sens. Les peuls font en général de longs déplacements qui peuvent les conduire hors du pays. Quant aux touaregs, ils s'arrêtent souvent à l'intérieur de la commune d'In Gall ou partent dans des rares cas dans les communes voisines de Tamaya, Abalak, Tchintabaradène.

Une autre forme de gestion consiste à aller vers les terres salées de l'Irhazer en saison de pluie. Ici, le déplacement peut concerner toute la famille. Le départ vers les terres salées permet aux éleveurs de limiter les contacts avec les animaux des transhumants souvent malades, de permettre aux pâturages de se régénérer et aux animaux d'accéder aux terres salées dont les qualités nutritives et thérapeutiques sont indéniables. Ces mouvements se font dans un sens Sud- Nord.

Le retour dans les terroirs d'attaches est fixé à la fin de la saison de pluies. De plus l'interdiction de creuser de puits dans les aires de pâturages ou de s'installer sur celles-ci constitue une règle importante de gestion de pâturages. Cette règle permet d'éviter la dégradation rapide de l'environnement. En outre, le principe de réciprocité instaure une sorte de partage entre les éleveurs en matière de pacage.

Cependant, les transhumants venus des autres contrées adoptent de plus en plus des comportements qui irritent les autochtones: ils s'installent sur les aires de pâturages ou entre des campements et leurs aires de parcours. Or, cette façon de faire est très mal vue dans les coutumes pastorales.

Il faut remarquer également que la protection de l'environnement est aujourd'hui au centre des préoccupations des populations comme le confirme cette déclaration d'un participant: "*Avant ce sont les agents des Eaux et Forêts qui répriment la coupe des arbres, aujourd'hui chacun est agent des Eaux et Forêts dans son terroir*". Ces propos illustrent les changements d'attitudes des éleveurs en matière de gestion et de protection de l'environnement.

Ces changements sont attestés par la volonté manifeste de réglementer la transhumance et le fonçage anarchique des puits. Il faut noter que la multiplication des points d'eau, le ramassage de la paille et l'afflux massif de transhumants en saison de pluies sont considérés comme les causes principales de l'insuffisance de pâturages en période de soudure.

L'accès aux ressources naturelles se fait de manière générale sans référence aux textes en vigueur. Les années d'insécurité et le manque des moyens des services concernés ont encouragé la naissance des comportements anarchiques. Il faut préciser ici, que plusieurs textes de lois (code rural, régime de l'eau, etc. existent en matière d'utilisation et de gestion de différentes ressources naturelles mais leur application reste difficile à cause de leur méconnaissance et surtout de l'insuffisance des moyens des acteurs chargés de les faire appliquer.

Toutefois, les engagements pris par les différents acteurs (projets, associations, maires, chefs traditionnels) lors du forum sur la mobilité organisé en février 2006 par le LUCOP/TAN Antenne Zone Pastorale sur la problématique de la mobilité en zone pastorale restent un grand espoir. In Gall est au cœur du système de production de l'élevage mobile nigérien reconnu très productif et durable et compte, avec les engagements pris lors de ce forum, le rester et ainsi garder sa marque de qualité de "carrefour des sociétés pastorales".

Ces engagements sont consignés dans le tableau suivant tiré du rapport de synthèse sur ce dit forum.

## IV. Les activités économiques et les infrastructures

### 4.1 Elevage

L'élevage constitue la principale activité économique des populations de la commune d'In Gall. Il est pratiqué par toutes les ethnies à savoir les kel tamasheq, les peuls et les Arabes.

L'élevage constitue de ce fait, la source essentielle de revenus de ces populations. C'est aussi le cheptel qui est l'élément de base du commerce pratiqué dans cette commune. Les espèces élevées sont les camelins, les bovins, les ovins, les caprins, les asins, les équins.

On peut remarquer que la partie Nord de la commune d'In Gall qui correspond à l'Irhazer et au Tamesna abrite surtout les éleveurs des camelins et des ovins rouges (race *Ebirgual*). Ces deux espèces ont la réputation de résister aux sécheresses compte tenu de leur adaptabilité aux zones arides. Les parties Ouest, Est et Sud de la commune sont surtout le domaine de prédilection des éleveurs des bovins et des caprins.

La production fourragère est y souvent importante par rapport à l'ensemble de la commune. Selon les estimations recueillies auprès des participants aux différents DP les effectifs du cheptel se présentent comme suit :

**Tableau n° 7 : Effectif du cheptel de la commune**

Sous zone	Espèces					
	Camelins	Ovins	Bovins	Caprins	Equins	Asins
Irhazer <sup>▼</sup>	5000	10000	2000	4000	100	3000
Azawak	14000	20000	17000	18000	300	5000
Afala	3500	8000	6000	9000	100	4000
Tadress	5000	14000	15000	12000	100	6000
In Gall	152	1500	75	2000	8	575
<b>totaux</b>	<b>27652</b>	<b>53500</b>	<b>40075</b>	<b>45000</b>	<b>608</b>	<b>18575</b>

Source : DP sous zones

Ces données ont été collectées lors des DP sous-zonaux auprès des différents délégués. Elles sont donc à prendre avec beaucoup de précautions en attendant les résultats du recensement du cheptel en cours.

Il faut remarquer que ces effectifs comprennent aussi bien ceux des populations de la commune d'In Gall que ceux des transhumants présents dans la commune au moment des différents DP. Le nombre des animaux est donc en corrélation avec les saisons. Le cheptel est beaucoup plus important en saison de pluie et en période de transition. Ces deux périodes correspondent à la remontée des éleveurs vers les terres salées et à leur retour.

C'est par ce cheptel que les populations arrivent à faire face à leurs besoins alimentaires ou autres achat des céréales, du thé, ou d'habits, Certaines cérémonies familiales, etc.). Les cérémonies de mariage, de baptême) sont toujours la raison pour vendre quelques têtes en vue de faire face aux dépenses qu'engendrent ces cérémonies. Le cheptel permet aussi de consolider les liens de solidarité entre les communautés à travers les prêts de laitières (*tamouzak*, *tiout*, *habbnayé*) ou de montures (*tamiwant*)

<sup>▼</sup> le cheptel d'Assamaka est comptabilisé dans la sous zone de l'Irhazer

Le commerce du bétail permet aussi à la commune de mobiliser les recettes grâce aux taxes de marché prélevées sur les animaux. Il faut dire que la commune dispose de meilleures terres salées dont les qualités nutritives et les thérapeutiques pour les animaux sont indéniables. C'est qui explique d'ailleurs la descente des éleveurs tant des autres coins de la commune elle-même que des autres régions du pays pendant la saison de pluies dans l'Irhazer. Le retour dans les différents terroirs d'attaches se fait deux mois après. Les éleveurs de la commune d'In Gall font de la transhumance à courte distance et nomadisent autour de leurs points d'attache. Ils se déplacent rarement hors de leur commune. Il arrive cependant qu'ils partent jusqu'aux régions agricoles du sud en années de sécheresse.

#### 4.1.1 Le système de l'élevage

La commune d'In Gall est vaste. Chaque sous zone a ses spécificités en matière de gardiennage ou de la conduite des animaux.

Au niveau de la zone Nord par exemple, les chameaux sont assez libres dès que les transhumants retournent. Ils ne sont pas entravés. Le rôle du propriétaire s'arrête à l'abreuvement. Mais pendant la saison de pluie le gardiennage devient important : l'éleveur doit surveiller son troupeau pour éviter que les animaux s'égarant (trop d'animaux surtout dans l'Irhazer) et veiller à ce qu'ils profitent au maximum des pâturages verts en vue de l'engraissement de ces animaux.

Notons que le temps de gardiennage est aussi important dans les parties sud et Ouest de la commune à cause des risques élevés de vols. Ici, les animaux, en particulier les chameaux sont très surveillés. Par contre chez les peulhs, le troupeau est en permanence suivi quelque soit la saison ou le moment. Il faut dire que la plupart de petits propriétaires d'animaux assurent eux-mêmes le gardiennage de leurs animaux tandis que les gros propriétaires confient les leurs à des bergers salariés ou des parents pauvres qui se contentent seulement du lait ou de petits cadeaux.

Les éleveurs de la commune d'In Gall sont souvent confrontés à une pénurie de pâturage en période de soudure. Ils accusent les transhumants séjournant longtemps et les vendeurs de la paille d'être à la base de cette situation. Le fonçage anarchique des points d'eau a été aussi évoqué comme facteur limitant car la multiplication des points d'eau conduit à la surexploitation des aires de pâturages.

C'est pourquoi, les participants aux DP ont entre autres préconisé comme solutions la réglementation de la transhumance, du ramassage de paille et le fonçage anarchique des points d'eau. Cette réglementation doit se faire dans un cadre intercommunal et intercommunautaire pour ne pas constituer d'entrave à la mobilité et à la réciprocité surtout quand on sait qu'In Gall est la terre « bénie » des éleveurs ou la cure salée est organisée chaque année. La transhumance n'a pas seulement des aspects négatifs. Elle peut être valorisée à travers des marchés performants.

#### 4.1.2 La cure salée



« La cure salée désigne la migration estivale des hommes et des troupeaux vers les régions bien pourvues en eaux minéralisées, en terres natron nées et en prairies particulièrement riches en protéines » (Source : le Sahara du Niger – P.M Decoudras – J.M. Durou). Ces regroupements d'éleveurs constituent l'occasion pour l'Administration à des campagnes d'informations, de sensibilisation sur des aspects administratifs et politiques. Les éleveurs ont accès à des services publics (santé humaine et animale).

La cure salée (transhumance) est également une occasion de rencontres et d'échanges entre les éleveurs venus de tous les horizons sur l'état des pâturages, des mares, etc.

De nos jours, la cure salée "transhumance" ressemble plutôt à une fête citadine qu'à une fête d'éleveurs. Cette évolution de la cure salée se fait en défaveur des éleveurs qui ont de moins en moins accès aux services qui leur sont traditionnellement fournis.

Les populations autochtones estiment que l'organisation de la cure salée leur profite très peu d'où le souhait de celles-ci d'y être pleinement impliquées dans l'organisation. Ceci permettra aux éleveurs et aux populations d'In Gall de renouer avec l'ancienne formule de la cure salée.

Les actions orientées vers le développement sont léguées au second rang au profit des aspects folkloriques. Le manque d'implication des éleveurs et des organisateurs locaux donne à cet événement important un aspect aux yeux des acteurs locaux d'un regroupement dont les objectifs sont autres que ceux visés par la communauté pastorale qui s'estime concernée au premier chef avec l'espoir de solutions à leurs préoccupations.

Dans le contexte de la décentralisation, cet événement peut constituer un cadre privilégié pour la commune nouvellement créée pour d'une part, renforcer la coopération intercommunale et asseoir un système adéquat et efficace pour le recouvrement des ressources internes. La cure salée reste le seul moment où le commerce est florissant (multiplication des revendeurs, ouverture de restaurants et débits de boisson, multiplication de foyers de bouchers, arrivées massives de commerçants (ambulants et étalagistes divers) ; le trafic est en ce moment très important entre la commune et les autres localités à travers les mouvements des populations.

## 4.2 Maraîchage



Il est surtout pratiqué dans l'Irhazer et au niveau du village d'In Gall et ses environs (Tameghat, Fako). L'ancienneté de la pratique de cette activité varie en fonction du milieu. Pour les nomades, le maraîchage est une activité de repli adoptée suite aux sécheresses qui ont décimé leur cheptel mais pour les sédentaires, les Issawaghan par exemple, le maraîchage associé à la phoeniculture était pratiqué depuis la nuit des temps.

Ce maraîchage est pratiqué sous plusieurs formes : culture de décrue, culture irriguée. La culture de décrue est souvent pratiquée d'octobre à mars au niveau des mares. Avec le tarissement des mares, des puits maraîchers sont foncés.

La culture irriguée se fait dans l'Irhazer autour des forages artésiens.

La culture des palmiers dattiers se fait au niveau d'In Gall. Les puits maraîchers sont utilisés pour l'arrosage des plants.

Une agriculture pluviale est pratiquée à faible échelle dans quelques rares coins de la sous zone Tadress.

Les principales productions sont les dattes, le blé, les tomates, les melons, les oignons, les courges, etc. Celles-ci sont vendues. Elles peuvent être autos consommées.

Des potentialités telles que la fertilité des sols, des puisards à forts débits sont à signaler. On note cependant le problème de disponibilité en eau, l'insuffisance des semences, les dégâts d'animaux sur les cultures, l'insuffisance des moyens d'exhaures, l'attaque des ennemis de cultures qui freinent la pratique de l'activité. D'autre part, les résidus de récoltes constituent un complément fourrager pour les animaux en période de soudure.

## 4.3 L'artisanat

Il était autrefois pratiqué par les groupes ethniques Inadan, les Peuls et Igdalan, Issawaghan. Mais aujourd'hui, les femmes le pratiquent sans distinction de groupe. Il faut souligner ici, qu'en dehors des hommes Inadan et Issawaghan, l'artisanat reste exclusivement une activité des femmes. Les articles fabriqués par les femmes sont distincts de ceux confectionnés par les hommes. Les femmes pratiquent surtout le tissage et la maroquinerie, elles font des nattes, des coussins, des sacs d'ornement pour chameau, etc. Quant aux hommes ils fabriquent des selles pour chameau, des couteaux, des sabres, des chaussures, etc. Ces différents produits sont destinés à la vente. L'auto consommation est peu fréquente. On note aussi des potentialités comme les tiges du panicum Turgidum (*afazo*) qui servent à la fabrication des nattes (*chitik*), les fruits de l'acacia Nilotica utilisés dans le tannage des peaux.

La présence de nombreuses coopératives artisanales dans la commune et des groupes spécialisés en la matière constitue des atouts importants pour les artisans. Il en est de même des radios communautaires qui peuvent être utilisées pour faire la promotion des produits artisanaux. Aussi l'écoulement des produits de l'artisanat se fait facilement. L'insuffisance des matières premières et l'inorganisation des artisans sont les contraintes majeures.

#### 4.4 L'extraction du sel/natron



Salines de Tiguida n'tessoumt

Photo ThS

L'extraction de sel et natron se fait aussi de façon artisanale au niveau des localités d'Azelik (pour le natron), de Tiguidan Teçumt et de Tidekilt (pour le sel) tant par les hommes que par les femmes. Ces productions sont en général vendues. Elles peuvent également être auto consommées (utilisation comme sel de cuisine, comme purgatifs, etc.) Cette activité est ralentie pendant la saison pluvieuse. L'enclavement des sites d'extraction rend difficile la commercialisation des produits.

#### 4.5 Le commerce

C'est une activité de repli dans la commune d'In Gall. Sa pratique a débuté pour certains suite aux sécheresses de 1984 qui ont décimé l'essentiel du cheptel des populations. Mais il existait déjà un noyau commercial au niveau des gros villages (In Gall, Assamaka, Tiguidan Teçumt, Amataltal etc.).

Les vivres (mil, riz etc.), les produits de première nécessité (tabac, sucre, thé, etc.), les animaux sur pieds constituent l'essentiel de la transaction. Mais c'est le commerce du bétail qui occupe la majorité des individus.

Le commerce est une activité exercée surtout par les jeunes. Quelques femmes s'adonnent au commerce des condiments et des produits artisanaux au niveau de gros villages.

Les commerçants de la commune fréquentent plusieurs marchés qui relèvent pour certains de communes voisines (Abalak, Agadez, Arlit, Tchinta, Tamaya, etc.) et même du Nigeria.

Au niveau de la commune d'Ingall on distingue les marchés d'Ingall, d'Agogh, d'Akadaney et d'Amataltal qui sont fonctionnels par contre les marchés de Injigrane et de Mararaba n'existent que théoriquement. Ces deux derniers marchés ont été créés en 2002. Leur fonctionnement a été cependant entravé par une succession d'années de sécheresses qui ont conduit les éleveurs à aller loin de ceux-ci. Ils ne sont alors fréquentés qu'en saison de pluies avec la remontée des transhumants du sud.

#### 4.6 L'exode

L'exode le plus fréquent au niveau de la commune d'In Gall est le départ des jeunes vers les pays extérieurs (Libye, Algérie, Nigeria, Cameroun, etc.).

L'exode peut se faire à l'intérieur du pays vers les gros centres urbains (Niamey, Agadez, Arlit, etc.) ou les exodants pratiquent des petits métiers. Il est motivé par des raisons essentiellement économiques. L'exode est un phénomène qui concerne en général les hommes sans distinction de groupe ethnique mais on remarque de plus en plus que les femmes s'y intéressent.

Pour les peuhls WodaaBés, l'exode se fait le plus souvent vers les centres urbains du Niger et vers les pays du sud (Nigeria ; Cameroun, Bénin, etc.)

Quant aux kel Tamasheq, ils s'intéressent plus à la Libye et à l'Algérie.

Dans les années 70, les exodants vers la Libye ramenaient de l'argent et divers articles de valeurs.

Mais, avec l'afflux massif des jeunes en direction de ces pays, les chances de trouver un emploi bien rémunéré s'amenuisent surtout quand on sait que les candidats au départ ne sont pas qualifiés.

En conséquence de quoi, ceux qui ne travaillent pas deviennent une charge pour ceux qui occupent quelques emplois (solidarité, affinité sociale, etc.). Toutefois, l'exode étant un phénomène individuel, il est donc difficile de l'apprécier. Si pour d'autres, il est souvent infortuné, il peut s'avérer source de revenus pour d'autres.

Certains participants aux Diagnostics Participatifs reconnaissent qu'il permet une certaine ouverture d'esprit.

#### 4.7 Autres activités

Quelques individus démunis pratiquent de petits métiers comme le ramassage de la paille, du bois de chauffe et de bois d'œuvre, la restauration, la couture, la coiffure, la vente de l'eau, des galettes, la confection des briques et la cueillette de fruits sauvages (jujubes, gomme arabique, etc.). La pratique de ces petits métiers n'est pas liée à l'origine sociale des individus. On les appelle ici, 'petits métiers' en raison des faibles revenus qu'ils génèrent. Ils sont pratiqués à la fois par les femmes et par les hommes.

#### 4.8 Infrastructures socio-économiques

##### 4.8.1 Infrastructures hydrauliques

L'inventaire des infrastructures hydrauliques, d'après les différents DP, donne la situation suivante :

- 625 puits traditionnels
- 77 puits cimentés communautaires
- 16 puits cimentés privés
- 03 puits équipés de système solaire
- Un (1) forage (SEEN)
- Un (1) forage équipé
- Deux forages non équipés
- 29 puits équipés de pompes à motricité humaine dont 4 fonctionnelles

- 47 forages artésiens dont 11 non fonctionnels

Le tableau suivant montre la répartition des infrastructures hydrauliques et leur typologie sur l'espace communal subdivisé en sous zones.

**Tableau n° 8:** Répartition des infrastructures hydrauliques par sous zone

Sous zone	Forages	Infrastructures hydrauliques				
		Puits équipé de système solaire	Puits cimentés communautaires	Puits traditionnels	Puits cimentés Privés	Pompes Volonta "MH"
Irhazer	38 artésiens dont 11 fonctionnels soit 74,50%		27 dont 1 de l'Armée soit 35%	56 soit 8,96%	-	
Azawak	1 Non équipé	1	19 soit 24,67%	127 soit 20,32%	7	
Afala	2 soit 3,92%	1	10 soit 12,98%	163 soit 26,08%	3	18
Tadress	-	1 (en panne)	11 soit 14,28%	276 soit 44,16%	2	9 dont 4 opérationnelles
In Gall	1 SEEN		10 soit 12,98%	1 dont 2 inachevés soit 0,48%	4	2
Assamaka	9 soit 17,64%		-	-		
<b>Totaux</b>	<b>51</b>	<b>3</b>	<b>77</b>	<b>625</b>	<b>16</b>	<b>29</b>

SOURCE DP SOUS ZONES

Il ressort de ce tableau que la sous zone Irhazer est la mieux pourvue en infrastructures hydrauliques avec 74,5% de forages artésiens et 35% de puits cimentés communautaires. Ces taux cachent cependant la réalité car certains forages artésiens sont soit non fonctionnels soit à faible débit ou tout simplement impropre à la consommation.

Il est de même du village d'Assamaka qui rencontre un sérieux problème d'eau malgré l'existence de neuf forages artésiens. La plupart de ces forages artésiens est loin du village. Le seul qui soit au village d'un débit faible est impropre à la consommation à cause de la rouille de la tuyauterie qui affecte le goût de l'eau.

La sous zone Tadress se distingue par le nombre élevé des puits traditionnels avec un taux de 44,16% de l'effectif total qui est 625 puits traditionnels.

Il faut remarquer que ces ouvrages concernent l'hydraulique pastorale ce qui hypothèque la disponibilité d'eau potable.

Les puits cimentés communautaires de la commune sont de type OFEDES et financés par l'Etat et les partenaires au développement. Leur accès est libre.

Les puits traditionnels ont été foncés par les éleveurs eux-mêmes pour exploiter le pâturage dans les zones dépourvues de points d'eau. Jusqu'en 1987, les puits cimentés dits communautaires bénéficiaient de l'entretien de l'Etat à travers

l'OFEDES avec la contribution des budgets de collectivités. Mais depuis cette date, l'Etat s'est désengagé faute de moyens en laissant aux populations les soins de prendre en charge l'entretien et le fonctionnement de ces points d'eau.

Les pompes "Volonta" ont été mises en place par certains projets qui interviennent dans la commune. Leur maintenance et leur gestion posent d'énormes difficultés, ce qui explique en partie le mauvais fonctionnement de beaucoup d'entre elles.

Dans le domaine de l'hydraulique, nous pouvons signaler comme contraintes principales :

- les difficultés de mise en eau par manque de moyens et surtout du matériel adéquat;
- faibles débits de points d'eau;
- l'eau impropre à la consommation pour certaines localités (In Gall, Assamaka, Mararaba, T.Teçum, Tidekelt);
- mauvaise gestion des points d'eau communautaires.

Citons néanmoins des potentialités dans ce domaine :

- la présence des forages artésiens;
- la présence de nappes peu profondes;
- l'existence de mares semi et permanente

#### 4.8.2 Infrastructures sanitaires

La commune d'In Gall dispose d'un certain nombre d'infrastructures sanitaires :

- un (1) CSI type II
- 8 CSI type I dont 1, en l'occurrence celui de Akadanay relève de la commune de Bermo.
- 10 cases de santé dont 4 seulement fonctionnelles
- 5 dépôts pharmaceutiques

Le CSI d'In Gall qui peut être considéré comme centre de référence dispose d'un personnel composé de :

- 1 Infirmier Diplôme d'Etat
- 3 Infirmier Certifié
- 1 sage femme
- 1 assistante sociale
- 1 laborantin
- 3 auxiliaires

**Tableau n° 9:** Répartition des infrastructures sanitaires par sous zone

Sous zone	CSI	Case de santé	Dépôt pharm	Localisation CSI	Localisation case de santé	Observations
-----------	-----	---------------	-------------	------------------	----------------------------	--------------

<b>IRHAZER</b>	5 soit 55,55%	2	-	<b>TEGUIRWIT, ASSAOUAS, T. N'TAGUEYT, T. N'TESSOUMT, TIGUIDA N'ADRAR</b>	<b>INABANGAR ET FAGOCHIA</b>	fonctionnelles
<b>TADRESS</b>	1 soit 11,11%	2		Akadanaye	Mazababou Amane Zaghanine	Seule la CS d'Amane Zaghanine. Le CSI est géré par la commune de Bermo
<b>ASSAMAK A</b>	INFIRMERIE MILITAIRE			Assamaka	-	Infirmierie située dans le camp militaire
<b>AFALA</b>	1 soit 11,11%	3	2 Mararaba Amatalal	Injigrane	Amatalal Agaraygaray Agabargabar	Les cases de santé ne sont pas fonctionnelles
<b>AZAWAK</b>	1 soit 11,11%	3		Agaya	Lazrag Agock Ehaljan	Seule celle de Lazrag est opérationnelle
<b>IN GALL</b>	<b>1 TYPE II</b>		3	In Gall		Il existe une maternité
<b>TOTAL</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>5</b>			4 cases de santé sont fonctionnelles

Source DP des sous zones

On note que les sous zones Irhazer et In Gall sont les plus pourvues en infrastructures sur le plan sanitaire avec respectivement 55,55% de CSI pour la première et un CSI de type II et trois dépôts pharmaceutiques pour la seconde.

Sur le plan logistique, le CSI d'In Gall dispose de 2 ambulances et d'une moto DT 125.

Les autres CSI sont gérés par des infirmiers tandis que les cases de santé sont tenues par des agents de santé communautaires (ASC).

Le principe de recouvrement des coûts (IB: Initiative de Bamako) est mis en place au niveau des CSI d'In Gall, Tiguida n'taguet, Téguirwit. Il existe partout des comités de gestion de santé (COGES) dont les membres sont élus par les populations. Ils assurent la gestion et l'approvisionnement en produits pharmaceutiques des CSI.

Chaque CSI est doté d'une moto DT 125.

Selon nos investigations, les affections les plus fréquentes dans cette zone sont :

- le paludisme
- les affections respiratoires
- les conjonctivites
- la malnutrition des enfants.

Les contraintes liées au domaine de la santé sont :

- l'insuffisance des formations sanitaires;
- l'insuffisance du personnel sanitaire;
- difficulté d'approvisionnement en produits pharmaceutiques;
- manque d'équipements sanitaires;
- difficultés d'évacuation des malades;
- difficultés de prise en charge des enfants mal nus tris;
- l'ignorance;
- la pauvreté;
- l'insalubrité;
- la malnutrition.

#### 4.8.3 Infrastructures Educatives

Le secteur de l'éducation comprend l'éducation formelle et l'éducation non formelle.

L'éducation formelle comprend l'enseignement de base 1 et l'enseignement secondaire.

L'enseignement de base 1 dispose des infrastructures et des ressources humaines contenues dans les tableaux ci-dessous:

**Tableau 10:** Répartition des infrastructures, des ressources humaines et des besoins

Sous-zone	Nombre d'écoles	Classes en dur	Classes s - dur	Classes en banco	Classes pailloles	Besoins en classes	Nombre d'enseignants	Besoins en enseignants
Irhazer	12 dont 2 nf*	11	3	8	5	15	17	9
Azawak	11 dont 6 nf	12	-	-	4	5	7	11
Afala	12 dont 3 nf	11	4	-	6	7	16	10
Tadress	6 dont 2 nf	4	2	-	-	2	4	4
In Gall	7 dont une maternelle	21	-	-	7	10	28	4
Totaux	35f* et 13 nf	59	9	8	22	39	72	38

Source DP des sous zones

\*nf = non fonctionnelle

\*f = fonctionnelle

La situation scolaire se caractérise par l'existence de 48 écoles dont une école franco-arabe, une école bilingue, deux écoles communautaires et un enseignement pré-scolaire (un jardin d'enfants). L'effectif total des élèves est de 2127 élèves dont 965 filles en 2006. Parmi ces écoles quatorze (14) écoles disposent de cantines. Toutes les treize (13) écoles fermées sont situées en zone nomade. Diverses raisons expliquent la fermeture de celles-ci: manque d'enseignants, réticence des parents; etc.

Les contraintes rencontrées sont: la réticence de certains parents à envoyer leurs enfants à l'école, l'insuffisance des enseignants en quantité et en qualité, la mobilité des parents, l'insuffisance des cantines scolaires, l'insuffisance des infrastructures (salle de classe en matériaux définitifs, etc.). Cette situation entraîne une faible fréquentation scolaire.

Les disparités entre les zones nomades et les zones sédentaires sont importantes: la sous-zone In Gall et environs par exemple totalise 984 élèves soit 46,26% des effectifs globaux de la commune. Il en est de même entre les filles et les garçons qui représentent respectivement 45,36% et 54,64%.

*Remarque:* les écoles d'Akadanay et d'Inabazey sont sur le territoire de la commune d'In Gall. La première relève de la commune de Bermo et la seconde de la commune de Tamaya.

#### **4.8.3.1 L'enseignement secondaire**

La commune d'In Gall dispose d'un collège d'enseignement général (CEG) créé en janvier 1988. Pour la rentrée 2005-06, l'établissement compte un effectif de 204 élèves répartis en 129 garçons et 75 filles. Sur les 204 élèves 98 bénéficient de l'allocation de l'Etat.

Sur le plan de réussite scolaire, le CEG a enregistré des bons résultats en 2005 avec 89% d'admis au BEPC.

Le personnel comprend:

- 7 enseignants contractuels;
- 1 enseignant titulaire exerçant les fonctions de directeur,
- 1 surveillant général;
- 1 gardien

Sur le plan infrastructures le collège dispose de 6 classes toutes en dur et des latrines.

Le CEG a comme partenaire les côtes d'Armor qui ont eu à réhabiliter tous les bâtiments et les tables bancs. L'enseignement secondaire ne fait pas parti des compétences pour le moment transférées à la commune. Cette dernière entretient très peu de relations avec le collège. Leurs rapports se limitent à la transmission de certaines demandes d'appui qui transitent à la mairie pour avis.

Le CEG d'In Gall a pour contraintes :

- l'insuffisance de mobiliers scolaires et fournitures;
- la fréquence des abandons notamment au niveau des élèves venus des zones nomades faute de bonnes conditions d'accueil;
- Manque de bloc administratif et de magasin;
- Manque de clôture.

#### **4.8.3.2 Education non formelle**

Elle comprend les centres d'alphabétisation et les écoles coraniques. Les centres "Alpha" encore opérationnels sont situés à Tagalalt, Torguit, Jadri, Kirsch, Inabazay (géré par la commune de Tamaya).

Les écoles coraniques sont disséminées un peu partout dans la commune avec des effectifs faibles.

#### **4.8.4 Infrastructures routières**

Le réseau routier de la commune d'In Gall est dominé par des pistes importantes qui relient la commune aux autres communes voisines, à certains pays voisins (Mali, Algérie).

La commune est traversée dans ses parties Est et Sud par la route bitumée dite de l'uranium (RN 25) reliant Tahoua à Arlit via Agadez. De cette route une bretelle bitumée d'environ 50 km conduit au village d'In Gall. Une piste latéritique dont l'entretien n'est plus assuré provenant de la région de Tahoua passe par In Gall et se dirige vers Agadez. Cette piste épouse en fait le tracé de l'ancienne route d'Agadez. Une autre piste quitte In Gall pour Arlit en passant par Tiguida N'tessoumt. Elle est pratiquement impraticable en saison des pluies alors qu'elle permettrait un désenclavement vers la frontière algérienne.

A l'intérieur de la commune, des pistes relient les principaux villages et campements entre eux y compris les marchés de la commune et ceux des communes voisines :

- In Gall- Tchinta
- In Gall- Assamaka
- In Gall- Arlit

Compte tenu de la nature du terrain, ce domaine connaît comme contraintes, l'impraticabilité des pistes pendant la saison des pluies. D'où l'impérieuse nécessité pour la commune de procéder à la réfection de certains passages. Tout de même, la commune dispose de potentialités pour l'entretien et la réfection des pistes (gravier, pierres, terres latéritiques, sable).

#### **4.8.5 Infrastructures de Communication**

La commune d'In Gall dispose de 5 radios communautaires installées à In Gall, Tiguida N'tessoumt, Tiguida n'tagueyt ; Agokh ; Amatal. Au niveau du chef-lieu de la commune, il y a en plus de la Sonitel, des télécentres privés. Ces infrastructures bien qu'insuffisantes facilitent la communication dans l'espace de la commune et les échanges avec l'extérieur.

La couverture télévisuelle est assurée dans le chef lieu de la commune, où beaucoup de ménages disposent de postes téléviseurs et des antennes paraboliques.

Les radios communautaires constituent un élément efficace pour la transmission des messages à l'intention des populations.

Les contraintes à relever dans le domaine de la communication sont :

- faible rayon de couverture
- sous utilisation des radios par les populations
- faible appui des partenaires au secteur de la communication dans la commune.

**Tableau n° 11:** Répartition des infrastructures de communication par sous zone

Sous zone	Infrastructures de communication				
	CETV/ORTN	Cabine Téléphonique	Radios communautaires	localisation	Observations
Irahazer			2	T. tessoum T. tagueyt	Fonctionnelles
Azawak			1	Agock	Fonctionnelle
Afala			1	Amataltal	Fonctionnelle
Tadress			0		
In Gall	1	3	1	In Gall	Fonctionnelle
Assamaka			0		
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>5</b>		

Source DP des sous zones

#### 4.8.6 Infrastructures vétérinaires

La commune dispose des infrastructures vétérinaires suivantes :

- 3 centres d'intervention de base (CIB) dont un non fonctionnel (Injigrane) et un autre géré par la commune de Bermo (Akadanay);
- 10 parcs de vaccination en matériaux définitifs dont deux amovibles (Amane zaghanine et Gani);
- 10 parcs de vaccinations en banco;
- 25 banques d'aliments bétail dont seulement 6 fonctionnelles à ce jour;
- un abattoir séchoir exigü et en mauvais état;

Les contraintes liées à ce domaine sont :

- mauvaise utilisation des infrastructures;
- manque d'entretien des infrastructures (ensablement des parcs);
- mauvaise gestion des BAB;
- mauvais choix des sites d'implantation;...

Tableau n°12: Répartition des infrastructures vétérinaires par sous zone

Sous zone	Infrastructures vétérinaires					
	CIB	Abattoir Séchoir	Localité	Parc de Vaccination en matériaux définitifs	Parc de Vaccination en banco	BAB
Irhazer	-	-	-	1	1	8 Non opérationnelles
Azawak	-	-	-	2	6	6 dont 2 opérationnelles
Afala	1		Injigrane	3	2	6 dont 2 opérationnelles
In Gall	1	1	In Gall	1	-	1 non opérationnelle
Tadress	1		Akadanay (Bermo)	3	1	4 dont 2 opérationnelles
Assamak	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>25</b>

#### 4.8.7 Autres infrastructures

Dans cette rubrique, on peut noter les infrastructures de sécurité, les infrastructures d'énergie, les infrastructures commerciales.

La commune d'In Gall abrite une compagnie FNIS et une brigade de la gendarmerie. Il faut signaler au niveau du village d'Assamaka l'existence d'un détachement militaire, d'un bureau de douanes, d'un poste de police et d'un détachement de la gendarmerie.

Dans le domaine de l'énergie, la commune dispose d'un central Nigelec depuis 2004 pour la fourniture d'énergie électrique. Il totalise 127 abonnés et fonctionne 8 heures par jour.

Sur le plan commercial, la commune compte 4 marchés dont 3 hebdomadaires (Agok, Amataltal, Akadanay (géré par Bermo)). Le marché d'In Gall s'anime au quotidien. Les marchés de Mararaba et de Injigrane ayant vu le jour en 2002 mais ne sont pas opérationnels.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, la commune compte 72 banques céréalières dont 11 sont opérationnelles, 20 boutiques coopératives dont 6 seulement sont à ce jour encore opérationnelles.

On note également l'existence:

- d'une mutuelle de crédits et d'épargne (Mutec);
- de quatre (4) garages;
- de quatre (4) boutiques artisanales;
- deux lieux pour la vente et l'enregistrement des cassettes audio;
- d'un atelier de photographie;
- des vidéothèques;
- des dépotoirs non utilisés

Tableau n° 13: Répartition Autres infrastructures par sous zone

Sous zone	Autres infrastructures				
	Banque Céréalières	Boutiques Coopératives	Boutiques Artisanales	Mutec	Marchés
Irhazer	17	-	1	-	-
Azawak	21	6	1	-	1 hebdomadaire
Afala	14	5	1	-	2 hebdomadaires
Tadress	15	9	-	-	1 hebdomadaire (Akadanaye)
In Gall	5	-	1	1	1 quotidien
Assamaka	-	-	-	-	-
<b>Totaux</b>	<b>72</b>	<b>20</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>



**Constat:** L'évaluation de la gestion communautaire

La commune d'In Gall a connu plusieurs interventions de projets, d'ONG et associations tant locales qu'internationales dans divers secteurs intéressant la vie des populations entre 1984 et 2006. Ces interventions concernent entre autres les domaines maraîcher, pastoral, sanitaire, éducatif, la récupération des terres dégradées (CES/DRS), etc.

Mais aujourd'hui force est de reconnaître que le développement de la commune d'In Gall est loin d'être proportionnel aux efforts consentis. La mauvaise gestion des biens communautaires est érigée en règle d'or au point que les actions menées par les différents partenaires sont devenues vaines. Les discussions menées avec les participants au diagnostic participatif orientent vers plusieurs pistes pour situer les origines de cette situation :

- La mauvaise gestion s'expliquerait par un mauvais choix des membres des comités de gestion qui font souvent une gestion patrimoniale de la chose communautaire.

Cette attitude (gestion patrimoniale) s'explique par les versements de pots-de-vin à certains acteurs de projet par un groupe d'acteurs locaux, ce qui leur permettra d'avoir une main mise sur la gestion;

- Les populations bénéficiaires sont dans la plus part des cas très peu informées et impliquées par rapport à ce qui se passe, peu de feedback à leur endroit suite aux réunions des partenaires avec leurs représentants. Cela a pour conséquence le développement d'un faible sentiment d'appropriation des actions des projets. Il ressort donc que les populations ont des capacités de gestion des biens communautaires très limitées.

Quelles alternatives pour une meilleure gestion des biens communautaires?

Tableau n° 14: Récapitulatif des engagements pris par les différents acteurs

Règles et pratiques	Stratégies	Maires et élus	Chefferie traditionnelle	Engagements ONG, Associations et Projets	Acteurs		
					A	O	P
Faciliter l'accès des points d'eau aux transhumants	<b>1) Vulgarisation des textes, règles et pratiques en vue de faciliter l'accès à l'eau</b>	S'engagent à valoriser toutes les règles et pratiques en vue de faciliter l'accès à l'eau à travers des missions de sensibilisation dans des réunions, rencontres avec les populations et dans les missions des élus pris individuellement	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des réunions de sensibilisation des populations</li> <li>▪ Mettre à contribution les services techniques pour traduire et vulgariser les textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Répertorier les textes, règles et pratiques relatifs à l'eau</li> <li>▪ Vulgariser T RP</li> </ul>			
Accepter le caractère public et pastoral de aires de pâturage en respectant les règles locales existantes (us et coutumes) notion d'hôtes Ex : Ne pas se placer sur les aires de pâturage	<b>2) Combattre l'appropriation à titre privée des espaces pastoraux (ranching, maraichages, champs) Favoriser et multiplier les rencontres d'échange inter communautaires et inter communales</b>	S'engagent à sensibiliser les populations sur la vocation pastorales des espaces pastoraux et à dénoncer toute violation des textes et règlement en vigueur au Niger	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des réunions de sensibilisation des populations</li> <li>▪ Mettre à contribution les services techniques pour traduire et vulgariser les textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Dénoncer l'appropriation sous toutes ses formes</li> <li>▪ Refuser les requêtes de financements privés</li> <li>▪ Sensibiliser et former les populations</li> </ul>	X	X	X
Renforcer l'entraide et la solidarité entre les éleveurs eux mêmes et entre éleveurs et agriculteurs (habanayé, gratuité du gardiennage, chiyitte, restitution gratuite des animaux égarés, respecter les marques)	<b>3) Favoriser et multiplier les rencontres d'échange inter communautaires et inter communales</b>	S'engagent à favoriser, à multiplier dans la limite de nos moyens les rencontres d'échange intercommunautaires et inter communales	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des réunions de sensibilisation des populations</li> <li>▪ Mettre à contribution les services techniques pour traduire et vulgariser les textes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Multiplier les rencontres d'échanges intercommunautaires</li> </ul>	X	X	X
S'assurer que les feux de camps et autres feux allumés sont éteints avant de quitter les lieux.	<b>4) Réaliser des actions de sensibilisation par les chefs, les associations</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser des réunions de sensibilisation des populations</li> <li>▪ Mettre à contribution les services techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mener des actions de sensibilisation</li> <li>▪ Réaliser des pares feux</li> </ul>	X	X	X

						X	X
						X	X
						X	X
						X	X
d'éleveurs et les radios communautaires							
Déclaration des maladies et autres pathologies Vaccination à temps des animaux							
<b>5) Amener les éleveurs et l'état à respecter la périodicité des campagnes de vaccination</b>							
<b>6) Favoriser la généralisation des certificats de transhumance</b>							

Source: forum sur la mobilité tenu à In Gall du 14 au 17 février 2006

Légende :

A : Associations

P : Projets

O : ONG

## V. Analyse du partenariat à l'échelle de la commune

### 5.1 Les anciens partenaires et leurs réalisations

Le tableau suivant montre les périodes d'intervention des anciens partenaires et leurs réalisations. Cet inventaire des interventions n'est pas exhaustif.

Tableau n°15: Partenaires au développement et leurs interventions (source DP S-Zones)

Partenaires	Période d'intervention	Nature des interventions
<b>PROZOPAS</b>	1995- 2003	-Mise en place des BAB -Mise en place des BC -Construction des classes -Fonçage des puits cimentés -Construction des parcs de vaccination -Construction des CSI -Construction des seuils d'épandage -Construction des CIB -Construction des cases de santé -Réhabilitation des puits
<b>FIDA</b>	1990 - 1997	-Mise en place des GM -Mise en place des BC -Construction des classes -Création des boutiques coopératives - Vaccination des animaux -Mise en place des équipes de santé humaine -Travaux de CES/DRS -Mise en place des auxiliaires para vétérinaires -Construction des arcs de vaccination en banco -Réhabilitation des puits -Création des boutiques artisanales
<b>PNN/GTZ</b>	1999-2003	-Mise en place des BAB -Mise en place des BC -Construction d'un dortoir pour filles et un logement pour l'enseignant -Création des boutiques coopératives - Points de vente à prix modéré -Mise en place des équipes de santé humaine -Travaux de CES/DRS -construction des parcs de vaccination pour bovins en banco -Réhabilitation des puits -Reconstitution d'un troupeau scolaire et élevage de case -Création des boutiques de divers articles -Sensibilisation sur la gestion de conflits et SIDA -Appui en charrettes -Appui radios communautaires
<b>PMR-NN</b>	2001-2005	-Construction des classes -Mise en place des BC -Construction des dortoirs -Création des boutiques coopératives féminines
<b>ACDI</b>	2004	- assainissement
<b>PNUD/SNV/ACM AD</b>	2000	- Installation radio communautaire In Gall
<b>PADENF/CECI</b>	2004	- création centres Alpha
Eglise protestante? Catholique?	2003	- BC à Injigrane

### 5.1.1 Les interventions en cours

Il s'agit ici d'un répertoire qui donne les principaux partenaires de la commune et leurs réalisations

Tableau n° 16: Partenaires en cours et leurs réalisations

<b>AFRICARE/ ONG internationale</b>	1999- 2006	-Mise en place des BAB -Mise en place des BC -Construction des puisards maraîchers -Fonçage des puits cimentés -création des centres d'Alphabétisation -Création des radios communautaires -Construction des seuils d'épandage -Crédits féminins - Appui en charrettes - Travaux de CES/DRS -Mise en place des auxiliaires para vétérinaires
<b>Association ADLI</b>	2004 - en cours	-Fonçage des puits cimentés -Mise en place des BC
<b>UNICEF/ Organisme des Nations Unies</b>	2003- en cours	-Mise en place des moulins grain -Mise en place des BC de femmes
<b>PAC/ Programme</b>	2005 en cours	-Mise en place des BAB -Mise en place des BC -Appui à l'élaboration de Plans de Développement Locaux (PDL)
<b>HED TAMAT/ ONG nationale</b>	Ponctuelle	-Mise en place des BC
<b>NOMADE/ Association internationale</b>	2005- En cours	-Mise en place des BC
<b>KOKARI / ONG nationale</b>	2005	Appui commerce (crédits)
<b>JEMED / ONG internationale</b>	1995 - en cours	-Mise en place des BAB -Mise en place des BC -Construction des classes -Création des boutiques coopératives - vaccination des animaux et des hommes -Reconstitution de cheptel -Protection des espaces dégradés
<b>LUCOP</b>	2004 en cours	-Construction des classes -Création des boutiques artisanales -Sensibilisation sur la Décentralisation et SIDA -formation des élus -Appui à la Planification communale (PCD) -Appui décentralisation -Appui à a GRN à travers la tenue des foras

<b>COTES D'ARMOR/ Coopération décentralisée</b>	1987- convention en cours	-Réhabilitation des salles de classes -Réhabilitation des salles de classes - Appui décentralisation -Appui financier à la commune
<b>ANPIP/ Association nationale</b>	2005 en cours	- appui à l'irrigation privée
<b>FNUAP</b>	En cours	- santé maternelle et la reproduction
<b>Principautés de MONACO</b>	-	-Appui au CSI de T. Taguet
<b>Actions Solidarité Niger</b>	2004 - en cours	- APPUI L'ECOLE NOMADE DE TCHIMOUMINENE
<b>UEP/APEL-ZP</b>	2004 - en cours	- Elevage - Environnement -
<b>Association "Touareg"</b>	2003 - en cours	-Appui l'école communautaire de Izelagazane
<b>ONG Salam / local</b>	2005 urgence	- Sécurité alimentaire -
<b>Magisphère Niger/ France</b>	2004 - en cours	- appui l'école de Tigart
<b>ONG "Tounfa"</b>	urgence	- sécurité alimentaire - santé
<b>Chlorophylle</b>	2003 - en cours	- Environnement et Assainissement
<b>Agence d'encadrement</b>	2005 - en cours	- IST/VIH/SIDA
<b>Fondation Magama</b>	Ponctuelle	- AGR féminines-
<b>CAPAN</b>	Ponctuelle	- Aliments bétail
<b>Coopération Danoise</b>	???	Amataltal ???
<b>EIRENE</b>	1984-en cours	-Appui au maraîchage -Appui à la Mutec -Protection des koris -Reboisement
<b>ONG Takayt</b>	2003 - en cours	- Appui à la Mutec
<b>Pain pour le Monde</b>	2003 - en cours	- Appui à la Mutec

Source DP sous zones

### 5.1.2 Les rapports entre la commune et les partenaires

Ils varient d'un partenaire à un autre. Ainsi, les partenaires qui sont intervenus avant la décentralisation ont noué des relations directes avec les bénéficiaires des villages/tribus. Leurs rapports avec le conseil municipal d'In Gall ne sont pas du tout directs (JEMED, etc.). D'autres, par contre comme le LUCOP travaille en étroite collaboration avec le conseil communal. Cela se traduit entre autres par la signature de la convention tripartite pour élaborer le PCD. Ce dernier a été d'ailleurs élaboré avec la mise à disposition par le Lucop d'une équipe d'experts technique à la commune. Le conseil municipal a élaboré le PCD en créant une commission qui a suivi tout le processus.

Les Côtes d'Armor aussi privilégient la collaboration avec le conseil. Le projet PAC a pris récemment des contacts avec la mairie d'In Gall en vue de la formation d'un comité de concertation. Ce comité est présidé par le maire d'Ingall. Il aura pour tâches de suivre le PDL élaboré dans la grappe d'Amataltal par le projet PAC. Ce comité verra également la participation d'autres partenaires

comme l'UNICEF, AFRICARE, etc. L'objectif visé à travers ce comité est d'éviter la duplication des actions. Les autres partenaires qui travaillent encore de façon isolée, ont donc intérêt à travailler avec ce nouvel acteur qu'est le conseil communal, afin d'assurer l'efficacité et la pérennité des actions surtout quand on sait que la mauvaise gestion, érigée, presque en règle d'or, serait la conséquence d'un manque de suivi après la fin des interventions des partenaires.

### 5.1.3 **Rapports entre la commune et les services déconcentrés de l'Etat**

Pour l'instant, la commune entretient des rapports timides avec les services déconcentrés de l'Etat tant présents au niveau communal qu'au niveau départemental. Seul le service de l'élevage, qui est chargé de la perception des taxes (identification, abattage, taxes de marché) entretient des rapports avec la commune.

De l'avis des responsables de services, la timidité ou la léthargie qui caractérise les rapports entre la commune et les services s'explique par le manque de personnel technique et administratif à la commune. Une fois, ce personnel recruté ses rapports seront améliorés.

Citons comme services techniques présents dans la commune :

- le Service Communal des Ressources Animales (élevage);
- le Service de l'Aménagement du Territoire et du Développement Communautaire (plan);
- le Service de l'Environnement;(eaux et forêts)
- le Collège d'Enseignement Général;
- le Secteur Pédagogique;
- le Service de la Poste;
- le CETV (Faisceau Hertzien);
- les FNIS;
- la Gendarmerie;

Ces services dépendent administrativement du Poste Administratif d'In Gall.

### 5.1.4 **Rapports entre la commune et le Poste Administratif**

La commune étant sous la tutelle directe de la préfecture conformément à la loi, ses rapports avec le Poste Administratif ne sont pas encore clairement définis.

### 5.1.5 **Analyse de la problématique de développement**

L'analyse de la problématique de développement suivant les contraintes relatives aux conditions de vie des populations faite lors du diagnostic participatif permet de dégager un certain nombre de préoccupations qui sont un frein au développement de la commune et au mieux-être des populations.

Cela se traduit par:

- une faible production pastorale liée au manque de pâturage en période de soudure et aux maladies animales;
- une faible production maraîchère;
- la persistance des maladies humaines;
- une faible fréquentation scolaire;
- un faible pouvoir d'achat des populations;

- une détérioration des conditions de vie en particulier les groupes vulnérables (jeunes, femmes);
- une faible capacité de gestion des biens communautaires;
- un départ massif des jeunes en exode.

## 5.2 **Analyse des domaines potentiels (potentialités et contraintes)**

### 5.2.1 **Elevage**

Tableau n°17: Contraintes et potentialités du secteur de l'élevage

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de débouchés pour la commercialisation des animaux</li> <li>- Insuffisance de pâturage (période de soudure)</li> <li>-Persistance des maladies animales</li> <li>- Attaque des fauves sur les petits ruminants</li> <li>- Insuffisance des structures d'épargne et de crédits</li> <li>- Avortement des chèvres et des petits ruminants après avoir brouté du pâturage parasité (chenilles, parasites,)</li> <li>- Mauvais maillage eau/pâturage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un cheptel important</li> <li>- Aires de pâturage</li> <li>- Terres salées</li> <li>- Maîtrise de l'activité</li> <li>- Abondance des points d'eau</li> <li>- Mares permanentes et semi-permanentes</li> <li>- Existence des guérisseurs traditionnels</li> <li>- Existence d'une mutuelle de crédits et d'épargne</li> <li>- Existence de quelques marchés à bétail</li> <li>- La cure salée</li> <li>- Existence de quelques infrastructures vétérinaires (parc de vaccination, BAB, CIB)</li> </ul>

### 5.2.2 **Maraîchage**

Tableau n° 18: Contraintes et Potentialités du secteur du maraîchage

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des points d'eau pour les maraîchers</li> <li>- Dégâts champêtres</li> <li>- Insuffisance des intrants agricoles</li> <li>- Pauvreté</li> <li>- Manque d'encadrement technique</li> <li>- Dégradation des terres</li> <li>- Attaque des ennemis des cultures</li> <li>- Insuffisance des moyens d'exhaure</li> <li>- Baisse de la nappe en saison chaude</li> <li>- Faible production maraîchère</li> <li>- Faible organisation des producteurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence des terres fertiles</li> <li>- Existence des coopératives maraîchères locales</li> <li>- Maîtrise de l'activité</li> <li>- Proximité des centres urbains importants</li> <li>- Mares permanentes et semi-permanentes</li> <li>- Radios communautaires</li> <li>-Existence d'une mutuelle de crédits et d'épargne</li> <li>- Existence de partenaires intéressés par l'activité</li> </ul>

### 5.2.3 Tourisme et culture

Tableau n° 19: Contraintes et Potentialités du secteur du tourisme

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sites non aménagés</li> <li>- Faible promotion du potentiel</li> <li>- Manque de centres culturels (MJC, bibliothèque, parcs)</li> <li>- Méconnaissance des sites et lieux des fêtes</li> <li>- Capital touristique non valorisé</li> <li>- Absence d'infrastructures d'accueil</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence du potentiel touristique important (cimetièrre de dinosaures, forêts fossilisées, gravures rupestres, etc.)</li> <li>- Richesse du patrimoine culturel spécifique à la région d'In Gall (Bianou, Gani, Cure salée, Guerwel)</li> <li>- Existence de structures locales de promotion touristique</li> <li>- Engouement à promouvoir le secteur touristique</li> </ul>

### 5.2.4 Education et Alphabétisation

Tableau n° 20: Contraintes et Potentialités du secteur de l'alphabétisation

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Faible fréquentation scolaire</li> <li>-Insuffisance d'infrastructures scolaires (classes, dortoirs,)</li> <li>- Insuffisance des équipements</li> <li>-Insuffisance des enseignants de qualité et en quantité</li> <li>-Insuffisance des cantines scolaires</li> <li>-Réticence de certains parents</li> <li>-La mobilité des parents</li> <li>-L'affairisme/Interventionnisme politique dans le choix d'implantation des écoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'une population scolarisable</li> <li>-Existence d'écoles</li> <li>- Secteur pédagogique</li> </ul>

### 5.2.5 Santé humaine

Tableau n° 21: Contraintes et Potentialités du secteur santé humaine

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible couverture sanitaire</li> <li>- Insuffisance des équipements</li> <li>- Insuffisance du personnel de santé</li> <li>- Persistance des maladies humaines</li> <li>- Accès difficile à l'eau potable</li> <li>- Mauvaise pratique d'hygiène</li> <li>- Difficulté de prise en charge des malades démunis</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de quelques centres de santé intégrés et de cases de santé fonctionnelles</li> <li>-Existence d'une association locale d'hygiène et d'assainissement</li> <li>-Existence des deux ambulances</li> <li>-Existence d'une route bitumée reliant le chef de la commune à la RN1</li> <li>-Existence de la pharmacopée traditionnelle</li> <li>-Existence des sources thermales qui ont des vertus thérapeutiques (In Gall, Injitane, Tadekelt,)</li> <li>- Existence de dépôts pharmaceutiques</li> </ul>

### 5.2.6 Eau potable

Tableau n° 22: Contraintes et Potentialités du secteur Eau potable

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Manque d'eau potable dans certains villages et campements</li> <li>-Eloignement des points d'eau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence des forages artésiens</li> <li>-Existence des mini adductions</li> <li>- Existence des sources thermales</li> </ul>

### 5.2.7 Gouvernance locale

Tableau n° 23: Contraintes et Potentialités du secteur de la gouvernance locale

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de personnel technique et administratif au niveau de la commune/Mairie</li> <li>- Difficulté pour la tenue des sessions municipales</li> <li>- Insuffisance dans la circulation de l'information</li> <li>- Manque de coordination des actions de développement</li> <li>- Résidence hors commune de la majorité (6/11) des membres élus du conseil communal</li> <li>- Faibles capacités de mobilisation des ressources internes</li> <li>- Faible perception des enjeux de la décentralisation et du rôle du conseil municipal par les populations</li> <li>- Faible maîtrise du rôle d'élus par les conseillers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence d'un conseil communal composé de membres élus et de droit</li> <li>- Proximité d'une tutelle administrative (Poste Administratif)</li> <li>- Existence de partenaires techniques et financiers</li> <li>- Existence de radios communautaires</li> <li>- Existence de structures organisées</li> <li>- Perception positive de la décentralisation auprès des populations locales</li> </ul>

### 5.2.8 Artisanat

Tableau n° 24: Contraintes et Potentialités du secteur de l'artisanat

Contraintes	Potentialités
<ul style="list-style-type: none"> <li>-Insuffisance des matières premières</li> <li>-Insuffisance des débouchés</li> <li>-Insuffisance des centres d'approvisionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Existence matières premières (tiges de panicum, fruits de l'Acacia Nilotica)</li> <li>-Maîtrise de l'activité</li> <li>-Existence de plusieurs coopératives artisanales</li> <li>-Tenue de la cure salée à In Gall</li> </ul>

### 5.2.9 Commerce

Tableau n° 25: Contraintes et Potentialités du secteur du commerce

Contraintes	Potentialités
-Insuffisance des fonds de roulement	- Existence d'un cheptel important dans la zone - Pistes importantes (Assamaka, Arlit, Tchinta) - Route RN 1 traverse une partie de la commune
-Difficulté d'approvisionnement (moyen de transport et état des pistes)	- Proximité des marchés importants - Radios communautaires - Existence SONITEL et télé centres - Existence d'une mutec - Tenue annuelle de la cure salée
-Insuffisance des marchés	

### 5.2.10 Gestion des Ressources Naturelles

Tableau n° 26: Contraintes et Potentialités du secteur des ressources naturelles

Contraintes	Potentialités
- Gestion non rationnelle des ressources (coupe abusive des arbres, ramassage de la paille, fonçage des points d'eau sur les aires de pâturage) - Surpâturage et dégradation de l'environnement - Méconnaissance des textes - Insuffisance et mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace des pluies - Désertification (érosions hydrique et éolienne) - Braconnage - Feux de brousse	- Existence de partenaires techniques et financiers - Prise de conscience des populations face à la dégradation de leur environnement -Régénération de certaines espèces ligneuses et herbacées - Existence de techniques traditionnelles favorables à régénération des ressources pastorales (mobilité) - Existence de structures locales intervenant dans le secteur de l'environnement (ADLI, APEL-ZP, Habidgui, etc.)

### 5.2.11 Communication /Transport

Tableau n° 27: Contraintes et Potentialités des secteurs transport et communication

Contraintes	Potentialités
- Faible couverture des radios communautaires - Enclavement de certaines localités - Mauvais état des pistes et leur impraticabilité en saison des pluies - Insuffisance des moyens de communication (téléphone...) - Mauvais état des véhicules de transport - Insuffisance des marchés - Caractère quotidien du marché d'In Gall	- Existence des radios BLU - Existence des tété centres privés - Le tronçon goudronné de Teguirwit à Tamaya en passant par Ingall -Existence des radios communication - Service des PTT (Sonitel)

Compte tenu de cette situation, la définition des axes stratégiques suivants s'imposent en vue d'atténuer les effets de ces contraintes.

## VI. Définition et présentation des axes stratégiques

La restitution des DP sous zonaux au niveau communal a débouché sur la définition des axes stratégiques suivants:

- Renforcer la gouvernance locale (Conseil Municipal, ONG et Associations de développement, Coopératives, Groupements, Union, Conseil communal des jeunes);
- Relancer les secteurs productifs (élevage, maraîchage);
- Améliorer de l'accès aux services sociaux de base (eau potable, éducation, santé, sécurité alimentaire, hygiène et assainissement);
- Promouvoir le tourisme et la culture;
- Développer des secteurs du commerce, du transport et de la communication;
- Relancer des AGR (artisanat, sel/natron, crédits);
- Gérer les Ressources Naturelles;

### 6.1 Axe Stratégique 1: renforcer la gouvernance locale

(Conseil Municipal, Administration, ONG et Associations de développement, Coopératives, Groupements, Union, Conseil communal des jeunes);

Il s'agit ici de renforcer les capacités de principaux acteurs (conseil communal et divers autres acteurs) qui ont un rôle à jouer au sein de l'arène locale. Le conseil communal, par exemple est peu outillé pour remplir valablement sa mission. Il en est de même des autres structures (comités de gestion, coopératives, associations locales, etc.). Le renforcement des capacités de ces différents acteurs est indissociable du développement local surtout quand on sait que par le passé la gestion communautaire a montré ses limites et que le conseil communal est le maître d'ouvrage du PCD.

### 6.2 Axe Stratégique 2: relancer les secteurs productifs

Cet axe comprend l'élevage et le maraîchage qui sont les deux activités principales des populations de la commune d'In Gall. C'est ce qui justifie le choix de ces deux secteurs comme axes stratégiques.

Sur le plan de la sécurité alimentaire, la commune d'In Gall est située en zone semi-aride où les populations tirent l'essentiel de leurs subsistances de l'élevage et du maraîchage tributaires d'une pluviométrie mal répartie dans le temps et dans l'espace. Les sécheresses sont fréquentes d'où une insécurité alimentaire récurrente et structurelle.

### 6.3 Axe Stratégique 3: améliorer l'accès aux services sociaux de base

Les services sociaux de base sont dans notre cas, l'éducation, la santé, l'eau potable.

**Sur le plan éducatif**, les investigations menées lors des DP dans les différentes sous zones avec les délégués ainsi qu'au niveau du secteur pédagogique d'In Gall révèlent que la fréquentation scolaire est très faible au

niveau de la commune particulièrement en milieu nomade. Les jeunes filles sont le groupe le plus touché.

**Sur le plan de la santé, de l'hygiène et de l'assainissement**, les quelques CSI et CS dont dispose la commune ne couvrent pas les besoins sanitaires surtout quand la commune est vaste. Il y a donc la nécessité d'améliorer l'accès des populations aux soins de santé et les bonnes pratiques d'hygiène et de l'assainissement.

#### **L'accès à l'eau potable**

L'eau potable est une denrée rare dans la commune d'In Gall. Les ouvrages hydrauliques relèvent pour l'essentiel de l'hydraulique pastorale d'où l'importance de prendre des mesures visant l'accès à l'eau potable.

### **6.4 Axe Stratégique 4: promouvoir le tourisme et la culture**

Le tourisme et la culture sont des secteurs porteurs au niveau d'In Gall compte tenu d'énormes potentialités qui y existent. Le développement de ces secteurs peut générer des revenus pour la commune.

### **6.5 Axe Stratégique 5: Développer les secteurs du Commerce, de la Communication et le Transport**

Le commerce est une activité qui attire de plus en plus les jeunes; cependant, le manque de fonds de roulement met l'activité au ralenti. A cela s'ajoute l'enclavement de la commune. Le développement de cet axe permettra de maintenir sur place la jeunesse qui, chaque année part pour un exode souvent infortuné faute d'emplois. La commune verra aussi ces recettes augmentées.

### **6.6 Axe Stratégique 6: relancer les Activités Génératrices de Revenus**

Les AGR comprennent une gamme d'activités (artisanat, petit commerce, embouche, etc.). Ces activités occupent en majorité les femmes. Il faut noter que les investigations menées au cours des DP montrent que ces activités sont surtout pratiquées par des femmes qui sont à la fois le groupe le plus vulnérable et le plus important numériquement.

### **6.7 Axe Stratégique 7: Gérer les Ressources Naturelles**

La commune d'In Gall enregistre une faible pluviométrie et accueille à chaque saison de pluie plusieurs milliers de têtes d'animaux, d'où, l'accélération de la dégradation de l'environnement. La gestion rationnelle de ressources naturelles est la condition sine qua non pour un développement harmonieux de la commune.

## **Conclusion**

La conduite des diagnostics participatifs des sous zones qui composent la commune est l'une des principales étapes de la démarche d'élaboration du plan communal de développement. Ils ont été conduits avec les délégués des différents campements qui composent les sous zones. En plus du prestataire chargé d'appuyer la commune pour l'élaboration du PCD, le conseil communal était représenté par une équipe de trois conseillers tout le long du processus. La participation des élus aux DP a permis de faire renaître l'espoir et la confiance des populations vis-à-vis de la commune.

Les investigations menées lors de ce diagnostic ont permis d'identifier et d'analyser toutes les potentialités et les contraintes de la commune. Les résultats des diagnostics participatifs ont permis de rédiger cette monographie qui ressort toutes les caractéristiques socio-économiques de la commune. Les informations contenues dans les différents DP des sous zones ont permis l'identification des principaux axes stratégiques de développement et leur analyse conformément aux compétences dévolues aux communes ainsi qu'aux recommandations issues du forum sur la mobilité des éleveurs tenu à In Gall du 14 au 17 février 2006.

## Bibliographie

Cette bibliographie n'est pas exhaustive. Elle donne les principaux documents exploités.

B. Peyre De Fabregues : Lexique de noms vernaculaires de plantes du Niger, 2è éd., Imprimerie Nationale du Niger, 156 P.

Cabinet du Premier Ministre (2002) : stratégie de réduction de la pauvreté, 209 P.

Conseil municipal de Bambèye/ONG ARIDEL/LUCOP/TAN (2005) : Monographie de Bambèye, 47 P.

Geneviève Calame-Griaule (2002) : Contes tendres, contes cruels du Sahel nigérien, éd. Gallimard, 293 P.

H/CRAD (2003) : recueil des textes sur la décentralisation, Niamey, 188 P.

LUCOP /Antenne d'Ingall (2006) : Rapport sur le pastoralisme du 14 au 17 mars

LUCOP (2005) : Guide de l'élaboration des plans communaux de développement (PCD), 29 P.

LUCOP/TAN (2005) : Monographie de Kalfou, 30 P.

MRA (2003) : Stratégie du développement rural, 56 P. Niamey

P.-M. Decoudras et J.-M. Durou (1994) : Bonjour le Sahara du Niger. Guide pour voyageurs curieux, éd. Les créations du Pélican, 160 P

Etude sur les stratégies et mesures de la gestion des risques dans la zone pastorale du LUCOP-TAN. Antenne Zone pastorale, In-Gall, du 9 octobre au 3 décembre 2004. Roland Hammel – 176 pages.